SERVING CANADIANS

Department of Justice

Overview of Recent Activities and Achievements

August 2001

Department of Justice Canada | Ministère de la Justice Canada

Canada

Overview of Recent Activities and Achievements

August 2001

MISSION

The Mission of the Department of Justice is to:

- support the Minister of Justice in working to ensure that Canada is a just and law-abiding society with an accessible, efficient and fair system of justice;
- provide high-quality legal services and counsel to the government and to client departments and agencies; and
- promote respect for rights and freedoms, the law and the Constitution.

MANDATE

The Department of Justice has a dual mandate. This mandate derives from the dual role of the Minister of Justice who is also the Attorney General of Canada.

In support of the Minister of Justice, the Department is responsible for providing policy and program advice and direction through the development of the legal content of bills, regulations and guidelines. In support of the Attorney General, the Department is responsible for prosecuting federal offences across Canada, including drug offences, litigating civil cases by or on behalf of the federal Crown, and for providing legal advice to federal law enforcement agencies and other government departments.

Ce document est également disponible sous le titre en français, Aperçu des activités et des réalisations récentes.

Direction des Communications
Ministère de la Justice
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

(613) 957-4222

www.canada.justice.gc.ca

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION	7
CHILDREN, YOUTH AND FAMILIES	7
Aboriginal Children	7
Child Victims in the Criminal Justice System	8
Family Law	8
Family Violence	8
National Children's Agenda	9
Protecting Children from Sexual Exploitation	9
Response to the Law Commission's Report on Child Abuse in Canadian Institutions	10
Youth Justice Renewal Initiative	10
SAFETY AND SECURITY	13
Canada Firearms Program	13
Civil Litigation	13
Contraventions Act	13
Cruelty to Animals	14
Disarming a Police Officer	14
DNA Legislation	14
Drug Treatment Court (DTC)	15
Electronic Commerce and Public Key Infrastructure (PKI)	15
Federal Prosecution Service (FPS)	16
Home Invasions	17
Impaired Driving	18
Intellectual Property and Internet Law	18
Lawful Access	18
Legal Risk Management	18
National Strategy on Community Safety and Crime Prevention	19
Organized Crime	20
Privacy Protection	21
Victims of Crime	21
War Crimes	23

FAIRNESS AND EQUALITY 24
Aboriginal Self-government 24
***Access to Information Act* Review** 24
Bilingualism and Bijuralism 24
***Canadian Human Rights Act* Review** 24
Conviction Review Process 25
Criminal Procedure Reform 25
Diversity and Gender Equality (DAGE) 25
Harmonization of Federal Legislation with the Civil Law of Quebec 26
Judicial Compensation 26
Modernizing Benefits and Obligations 27
Pay Equity Legislation Review 27
Residential Schools 27
Sentencing Reform and Restorative Justice 28
Structural Reform and the Justice System 28

MAKING THE JUSTICE SYSTEM MORE ACCESSIBLE 29
Aboriginal Community-based Justice Programs 29
Aboriginal Justice Learning Network 29
Access to Justice Agreements 30
Consultation and Public Participation 30
Dispute Resolution (DR) 31
Legal Aid Program 32
Northern Region 32
Public Legal Education and Information Program (PLEI) 32

INTERNATIONAL WORK 34
Council of Europe Draft Convention on Cybercrime 34
Fighting Corruption 34
G-8 Ministers of Justice and the Interior Meeting on Transnational Crime 34
International Criminal Court 35
La Francophonie 35
Prevention of Torture 35
OAS Mutual Legal Assistance 35
Other Criminal Law Conventions 36
Private International Law 36
UN Convention Against Transnational Crime 37
International Co-operation 37
French-speaking Africa 37
South Africa 37

Ukraine 38

KEEPING CANADIANS INFORMED 39
Charter Conference 39
Civil Law/Common Law Exchange Program -- Scholarship 39
Department of Justice Online: http:/www.canada.justice.gc.ca 39
- Consolidated Statutes and Legislation 39
- Justice 2000: Evolution of Human Rights in Canada Website 39
- *Justice at Work* Magazine 39
- *justice canada* Quarterly 40
- Research and Statistics Website 40

Justicia Awards 40
Legal Studies for Aboriginal People Program 40
Legislation and Information Management System (LIMS) 40
Visitor Exchange Program (VEP) 41

INTRODUCTION

This **Overview of Recent Activities and Departmental Achievements** summarizes accomplishments of the Department of Justice between August 2000 and August 2001.

Over the past 12 months, the Department has focused on cutting edge leadership and excellence in law and policy that are in keeping with government priorities. The Overview highlights recent justice legislation, policies and programs that focus on families, children and youth, Aboriginal people and the information society.

The record of achievements highlights the Department's continued commitment to build a justice system that reflects Canadian values of fairness, equality, respect and accountability while keeping pace with the changing needs of a diverse society.

CHILDREN, YOUTH AND FAMILIES

Aboriginal Children

The government is supporting numerous initiatives through the National Crime Prevention Centre (NCPC) and the Aboriginal Justice Strategy that respond to the needs of Aboriginal children. These efforts range from the education and awareness raising of fetal alcohol syndrome, to crime prevention activities aimed at keeping Aboriginal children away from street gangs.

The Aboriginal Justice Learning Network (AJLN) is funding many programs within Aboriginal communities that employ certain traditional or restorative justice philosophies, many of which are focussed on keeping children away from the formal court process. The AJLN is also committed to funding training initiatives so that all justice stakeholders may respond better to the special needs of Aboriginal children who come into contact with the law.

Most recently, the AJLN and the NCPC funded three youth cultural camps for the community of the Burnt Church First Nation, New Brunswick. The three one-week camps were a tremendous success and the organizers are making plans to reintroduce the camps next year.

The AJLN is also rolling out *Aboriginal Perceptions*, an awareness raising course for all government departments that have a relationship within Aboriginal communities, Aboriginal Peoples and children.

Child Victims and the Criminal Justice System

The Department of Justice has been working to better protect children through the Child Victims Initiative, a comprehensive review of the criminal law launched in 1997. As part of this Initiative, the Department issued a discussion paper entitled *Child Victims and the Criminal Justice System* and has consulted with the public, provincial and territorial officials, NGOs and other professionals concerned about the welfare of children, on a series of possible changes to the *Criminal Code* and the *Canada Evidence Act* that might provide children with improved protection from serious harm. The Department recently completed these consultations and is currently analyzing the results. Issues identified by participants in the consultations include the creation of further child-specific offences, approaches to improve the protection of children from those who may re-offend, reforms to assist the court to receive the full account of the events from children as well as issues relating to the age of consent to sexual activity.

Family Law

Family law is an area of shared constitutional jurisdiction and the Department of Justice Canada is working with the provinces and territories to support families and to ensure that the best interest of children come first in instances of divorce or separation.

Child support reforms came into force May 1, 1997. These included Federal Child Support Guidelines that make setting the amount of child support fair, predictable and consistent for the benefit of children. The legislative changes also included additional enforcement measures to help the provinces and territories ensure that family support obligations are being met. The federal government continues to provide financial assistance to the provinces and territories to assist them in integrating services for the benefit of children of families going through divorce or separation, including services to determine, re-calculate or enforce the amount of child support, parent education courses and dispute resolution services.

The Department of Justice is also working with the provinces and territories to develop proposals for custody and access that will lead to a cooperative, less adversarial approach to family law issues that encourage parental responsibilities, focus on the best interests of the child and help manage conflicts between parents. To assist them in developing these proposals, the federal, provincial and territorial governments held public consultations on custody and access and child support issues from April to June 2001.

The Minister of Justice will report to Parliament by May 1, 2002 on the impact of the child support reforms as required by the *Divorce Act*. The results of the Department's work on custody and access will be integrated in that report. Finally, in preparation for this report, a comprehensive program of research is underway.

Family Violence

As a partner in the federal Family Violence Initiative, the Department of Justice continues to support measures and reforms to strengthen the criminal justice system's response to family violence. In March 2001, the Department of Justice hosted the second Federal/Provincial/Territorial Forum on Spousal Abuse. The Forum was attended by senior criminal justice officials from across the country representing police, Crowns, victims' services,

corrections and policy. It provided officials with a useful opportunity to exchange and update best practices relating to the criminal justice system's response to spousal abuse. It included: plenary presentations on recent trends and patterns, risk assessment, social context judicial education and training, restorative justice; and workshops on provincial/territorial victims of domestic violence legislation, domestic violence courts, and the reluctant witness.

The Department of Justice, with the Nova Scotia Department of Justice, co-chairs a newly established Ad Hoc Federal/Provincial/Territorial Working Group Reviewing Spousal Abuse Policies and Legislation. This Working Group is undertaking a review of the implementation and status of mandatory charging and prosecutorial policies related to spousal abuse as well as possible legislative reforms. The Working Group will submit its report to Federal/Provincial/Territorial Ministers Responsible for Justice in 2002.

On March 14, 2001, the federal Minister of Justice introduced Bill C-15 (Omnibus), which proposes to increase the current maximum penalty for criminal harassment from five to ten years. This proposed reform was previously introduced as part of Bill C-36 on June 8, 2000. Other activities over the past year included supporting research, project funding and the development of public legal education and information products relating to family violence.

National Children's Agenda (NCA)

The Department of Justice supports the continuing work of the federal, provincial and territorial governments in the development of a National Children's Agenda (NCA). Generally, two areas in which discussions around the NCA have an impact on the Department of Justice include supporting parents and strengthening families and improving economic security for families. Consultations undertaken by the Department in relation to children's' issues have taken a collaborative and child-centered approach that is in keeping with the spirit of the NCA. For the Department of Justice, the NCA offers the possibility of finding solutions to broad social issues. The NCA also offers possibilities of joint action in important Department of Justice sector areas, such as crime prevention, youth justice and violent behavior in children less than 12 years old, child victims, family violence, custody and access and Aboriginal justice. The Department has also been successful in forging links with other government departments to enable appropriate Justice involvement in issues relating to the NCA that may impact on the justice system.

Protecting Children from Sexual Exploitation

Criminal Code amendments proposed in Bill C-15 introduced on March 14, 2001 included major proposals to better protect children from crime and from criminals on the Internet. Proposed legislation to better protect children from sexual exploitation would:

- create a new offence of luring, which targets criminals who use the Internet to lure and exploit children for sexual purposes;

- make it an offence to transmit, make available, export or intentionally access child pornography on the Internet;

- allow judges to order the deletion of child pornography posted on computer systems in Canada;

- allow judges to order the forfeiture of any instrument or equipment used in the commission of a child pornography offence;

- enhance the ability of judges to keep sexual offenders away from children by making prohibition orders, long-term offender designations and peace bonds available for luring and child pornography offences ; and

- amend the child sex tourism law enacted in 1997 to simplify the process for prosecuting, in Canada, Canadians who commit sexual offences against children in other countries.

Response to the Law Commission's Report on Child Abuse in Canadian Institutions
On June 8, 2001 the Minister of Justice tabled the Government of Canada's response to the Law Commission of Canada's report on institutional child abuse. The response, *Safeguarding the Future and Healing the Past*, links the Commission's recommendations to policies and programs that address the serious issue of child abuse that occurred in Canadian institutions in the past, and highlights legislative reforms and ongoing measures to protect children and ensure that their futures are healthy and safe. The response is available online at:
http://canada.justice.gc.ca/en/dept/pub/dig/index.htm

Youth Justice Renewal Initiative
A balanced approach to criminal justice

The goals of the Youth Justice Renewal Initiative are to:

- increase the use of measures outside formal court processes that can often be more effective in addressing some types of youth crime;

- establish a more targetted approach to the use of custody for young people;

- improve the system's ability to rehabilitate and reintegrate young offenders;

- increase the use of community-based sentences for non-violent youth crime;

- establish special measures for violent offenders that focus on intensive supervision and treatment;

- increase public confidence in the youth justice system; and

- improve public protection by reducing youth crime.

The centrepiece of the Youth Justice Renewal Initiative is the proposed *Youth Criminal Justice Act* (Bill C-7), which was introduced in the House of Commons on February 5, 2001. Bill C-7 was passed by the House of Commons on May 29, 2001 and is now before the Senate.

Bill C-7 retains the overall direction and all the key elements of its predecessor, Bill C-3, which died on the Order Paper when Parliament was dissolved in October 2000 prior to the federal election. Bill C-7 includes amendments brought forward by the Standing Committee on Justice and Human Rights, which reduce complexity, provide greater clarity and enhance flexibility for the provinces. Work has continued on the development of explanatory materials on Bill C-7, which will be available for use as the basis for training packages on the new legislation. The materials will be available electronically.

Other major accomplishments in the past year include:

- under the Youth Justice Renewal fund, approval and funding for 170 proposals from provinces and territories, public legal education and information organizations, Aboriginal communities, community groups and others for activities in support of the renewal of youth justice in Canada. Thirty-seven of these projects enhanced the capacity of Aboriginal communities to implement community-based alternatives to custody under the new legislation;

- in collaboration with the Canadian Association of Chiefs of Police, the presentation of the first annual Minister of Justice National Youth Justice Police Award;

- two-day national Police Forum which brought together some 150 officers from across the country to discuss the opportunities for police under the new legislation with a particular focus on police discretion;

- a Conference for the Managers of the 18 Youth Justice Innovative Pilot Projects, which are testing new elements of Bill C-7;

- a workshop on the *Youth Criminal Justice Act* and broader Youth Justice Renewal Initiative for representatives of the National Associations Active in Criminal Justice (NAACJ);

- a one-day Forum for "designated" Public Legal Education and Information Organization managers to discuss Bill C-7 and their approach to designing and distributing youth justice educational and informational materials and products;

- six regionally-based sessions on the issues associated with "Under 12s who Offend"; and

- two regional sessions on "Establishing Community Partnerships", in light of the *Youth Criminal Justice Act.*

For more information about youth justice initiatives, visit:
http://canada.justice.gc.ca/en/ps/yj/index.html.

The **Youth Justice Services Funding Program** is the main mechanism used to provide financial assistance to the provinces and territories for the development and operation of sound programs and services for young offenders. Additional resources were identified in the February 1999 budget in the context of the Youth Justice Renewal Strategy. Temporary financial arrangements were then put in place for 1999-2000, while long-term arrangements to prepare for, support and complement the proposed new youth justice legislation were negotiated with the jurisdictions. In October 2000, the Minister of Justice formally offered new five-year agreements to the provinces and territories. To date, 11 of 13 jurisdictions have accepted the offer.

These new agreements will play a major role in the implementation of the Renewal Strategy, both as a support and a necessary complement to the legislation. Consistent with the Social Union Framework Agreement, they build upon a co-operative and dynamic relationship with the jurisdictions to promote shared objectives through joint planning, flexible financial management, and public accountability and dispute avoidance.

SAFETY AND SECURITY

Canada Firearms Program

The government's program to license all firearms owners, and to register all firearms in Canada, is entering the third year of a four-year implementation program. This important public safety initiative is already yielding a higher level of public safety by providing authorities with timely information which leads to more stringent screening of applicants. The licensing component of the program has been a success and the focus over the coming year will be on the registration component, which is scheduled for completion by January 1, 2003. Between now and then, the program will concentrate on the following priority areas:

- Information campaigns to raise awareness of the requirement to register firearms.
- Establishment of a more efficient and effective business processes in order to provide better service to Canadians.
- Modernization of the online version of the licensing and registration system.
- Assistance to the firearms community through outreach efforts.

Civil Litigation

The Department of Justice worked closely with all government departments and agencies in the defence of a broad range of court challenges and actions against the Crown, including the defence of major class-action lawsuits, as well as representing the Crown's interests in public inquiries, judicial reviews and Charter challenges.

Several of these challenges touch government programs and policies and contribute to the public's perception of, and confidence in, government and the administration of justice.

The responsibility for the defence of these challenges underscores a need for a government-wide understanding of the role of the Attorney General, which includes consistency in the positions taken as well as the highest standard of quality of the representations made on behalf of the Crown.

Contraventions Act

The *Contraventions Act* was enacted to make use of new means of prosecuting persons who commit designated federal offences as contraventions rather than under the summary procedure set out in the *Criminal Code*. It moderates the consequences of a conviction, allows for better enforcement of the law, reduces the number of uncontested cases before the courts and reduces the cost of administering justice.

Following the amendments made to the Act in 1996, the provincial and territorial systems can be used to bring prosecutions for contraventions of the law. These amendments help to reduce overlap and duplication between the federal system and the provincial and territorial systems. Thus, the Act provides that the Governor in Council may make regulations that apply to the laws

of the province or territory in which the prosecution is brought. It permits the Minister of Justice to conclude agreements with the provinces and territories concerning the administration and enforcement of the law. It also provides for the conclusion of agreements with the provinces, territories and municipalities concerning the processing of contraventions and the collection of fines. Enforcement authorities may now issue tickets for contraventions, in which case the procedure observed will be identical to that which is used for a provincial or territorial offence.

To date, almost 2,000 federal offences have been designated as contraventions and are subject to the systems that apply to provincial offences in Ontario, Nova Scotia, New Brunswick, Manitoba, Prince Edward Island and Quebec.

Cruelty to Animals

On March 14, 2001, The Minister of Justice introduced *Criminal Code* amendments to strengthen and modernize current animal cruelty laws. The amendments were included in this year's omnibus bill, Bill C-15. Tough penalties for causing unnecessary pain to an animal or brutally killing an animal signify the seriousness of these acts that are often warning signs of subsequent violent behaviour aimed at people. It gives law enforcement and the court the authority to more effectively deal with animal abusers who inflict vicious suffering that is horrifying and intolerable to Canadians.

Disarming a Police Officer

The Government of Canada recognizes the grave risk that police officers face in the line of duty. An attempt by a suspect to take an officer's weapon suddenly and dramatically raises the level of risk in these situations. Bill C-15, introduced in March 14, 2001 will create a new *Criminal Code* offence of disarming or attempting to disarm a police officer. It will carry a maximum sentence of five years. The proposed amendment responds to concerns expressed by the Canadian Police Association and others to make disarming, or attempting to disarm a police officer a distinct offence in the *Criminal Code.*

DNA Legislation

The *DNA Identification Act* came into force on June 30, 2000. The Act creates a national data bank located at RCMP Headquarters in Ottawa. It includes a crime scene index, containing DNA profiles from unsolved crime scenes and a convicted offenders index, containing DNA profiles from young offenders as well as adult civilian and military offenders who are convicted of serious offences. The information can be cross-referenced to find a match in the system, which would identify repeat offenders. The new law complements the DNA warrant scheme that has been in place since 1995 and completes the federal government's DNA legislative strategy.

The Department of Justice played a key role in the development of the policy underlying this legislative scheme and in drafting its provisions to ensure they are both effective and in conformity with constitutional requirements. Prior to June 30, 2000, in order to ensure the efficient implementation of the new legislation, Justice officials worked with their provincial counterparts to develop uniform prosecutorial guidelines to assist prosecutors in exercising the discretion given them under the law. Since the coming into force of the legislation, Justice officials have been participating in legal education programs directed to other members of the

legal community to ensure the legislation is understood. Federal Prosecution Service prosecutors who conduct *Criminal Code* prosecutions in the three northern territories have sought DNA data bank orders against offenders convicted in these jurisdictions.

Pending the review of this legislation by Parliament in 2005, Departmental officials are monitoring the implementation of the legislation and working with their provincial counterparts in maintaining an inventory of issues raised concerning the legislation.

Drug Treatment Court (DTC)

The Toronto Drug Treatment Court (DTC) brings together both the criminal justice and the drug treatment systems, and involves community agencies in helping addicts with all of the problematic aspects of their lives. It forces offenders to deal with, and accept responsibility for their actions. The program started on December 1, 1998 as part of a four-year $1.6 million pilot project sponsored by the federal government's National Crime Prevention Centre and several Ontario government agencies.

With a projected recidivism rate of 4 per cent for its graduates, compared to about 45 per cent for those convicted of drug possession outside the program, the success of the Toronto Drug Treatment Court Program is spreading.

Electronic Commerce and Public Key Infrastructure (PKI)

The Department of Justice has been a key partner with other federal departments in supporting Canada's economic agenda in an increasingly global and digitally-driven economy. Through the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act*, passed in April 2000, the Department is working to establish a legal framework that will give Canadians security and confidence in using the Internet as a place to communicate and to do business.

The Department has also played a key role in the Uniform Law Conference of Canada in drafting the *Uniform Electronic Commerce Act* (UECA), which was approved by the Uniform Law Conference of Canada in September 1999. The UECA is similar to Part 2 of the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act* and may be used by provincial governments to adjust their laws to permit the delivery of their services and programs to Canadians using electronic technology. The UECA also acknowledges that contracts may be formed using electronic communications. Since September 1999, the UECA has been introduced or passed by the Yukon Territory as well as the provinces of Prince Edward Island, New Brunswick, British Columbia, Ontario, Saskatchewan, Manitoba, and Nova Scotia.

The Government is also establishing an operating Public Key Infrastructure (PKI) in the federal government. This Government of Canada PKI will provide the security needed by federal departments and agencies to conduct business electronically in order to improve its service delivery to the public and increase the efficiency of government internal operations.

Federal Prosecution Service (FPS)

The Federal Prosecution Service (FPS) is committed to serving Canadians by in providing effective stewardship and by making the justice system relevant, accessible and responsive to the

needs of Canadians. Both full-time prosecutors and agents conduct prosecutions across Canada on behalf of the Attorney General of Canada under a wide range of federal statutes, including the *Customs Act,* the *Controlled Drugs & Substances Act* and the *Income Tax Act*. FPS prosecutors also act as agents of the Solicitor General of Canada for purposes of obtaining authorizations to intercept private communications. In the three territories, FPS is the sole prosecution authority and also prosecutes violations of the *Criminal Code*.

FPS counsel play an important advisory role on criminal law matters and act on behalf of the Attorney General of Canada on significant criminal cases before the appellate courts. These lawyers provide operational advice in the development of criminal law policies and amendments. In addition, FPS counsel provide strategic direction and assistance on drug, money laundering and proceeds of crime investigations and prosecutions, with particular emphasis on organized crime.

FPS also manages the development of proceeds-of-crime law, an emerging and highly specialized area of law, working in partnership with other government departments, such as the Ministry of the Solicitor General. Which means, for example, FPS counsel work closely with police Integrated Proceeds of Crime Units.

On the international level, the FPS is the focal point for the execution of Canada's international criminal obligations in areas of extradition and mutual assistance. Counsel in the international assistance group communicates daily with justice representatives from various countries around the world. FPS has been an organizational member of the International Association of Prosecutors since its creation in 1995.

Over the past two years, the Department of Justice has undertaken an intensive review of the federal prosecution function with a view to better understanding the pressures and demands it places on the Department, and with an eye to gaining insight into how the FPS can best serve Canadians in the future. It is within this perspective that on February 8, 2001, the Deputy Minister officially announced the launch of the FPS Renewal; a process devised around six key priorities for action, described as follows:

1. ***Cooperative approaches with the provinces and territories***
To increase collaboration with the provinces and territories to strengthen the prosecution capacity across the country and make the most effective use of prosecution resources across federal, provincial and territorial levels. This could include joint capacity development, such as joint training, joint development of tools for prosecution and management of the prosecution function, and the conduct of joint prosecutions.

2. ***Strengthening relations within and outside the Department***
To more fully integrate FPS into the department and to strengthen external relationships, for instance with other departments and with law enforcement agencies to better predict demand, and to enable a more strategic approach to prosecution.

3. ***The North***
To better serve northern communities, in recognition of unique needs and the department's unique role, and to implement innovative approaches, which could be used in other regions, particularly as they relate to aboriginal justice.

4. ***Alternatives to prosecution and choice of instruments***
To develop and implement alternatives to prosecution to manage workload and to establish a broader range of options to achieve public policy goals related to both drug policy and compliance on matters subject to regulatory prosecution.

5. ***Management of complex and mega cases***
To improve the management of mega cases to allow better forecasting of the resource needs of up-coming cases, more effective management of disclosure and most importantly increase support in the areas of wellness and safety.

6. ***Management priorities, including training and case management.***
To develop FPS as a workplace of choice. This includes more effective law practice management; enhanced connectivity, and the development of human resource management plans and related plans on learning, wellness and safety.

While work has already begun on many aspects of the six priorities a key component of the Renewal initiative is to engage the FPS community in a discussion to further refine the priorities and to identify avenues for collaboration. Avenues for collaboration that will ensure that the FPS not only has the proper tools and technology, but also a healthy and safe work environment, to carry out its duties in the service of Canadians.

Home Invasions
Bill C-15, introduced on March 14, 2001, included amendments to the *Criminal Code* that will toughen sentencing provisions for home invasions. The new amendment will specifically identify home invasion as an aggravating circumstance to be considered by the judge at the time of sentencing. This amendment signifies the seriousness of this criminal conduct that should be met with significant penalties.

Impaired Driving
On June 30, 2001, amendments to the *Criminal Code* (Bill C-18) came into force and raised the maximum penalty for impaired driving causing death from 14 years to life imprisonment. The amendments also now allow police to seek a warrant to have a doctor take samples of blood from an unconscious driver whom they believe to be drug impaired and involved in a collision where there was injury or death.

The new maximum penalty for impaired driving causing death now equals the maximum penalty for manslaughter and for criminal negligence causing death.

With these two amendments, the government has implemented all ten recommendations for specific *Criminal Code* changes recommended in the 1999 report of the House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights, *Toward Eliminating Impaired Driving*.

Intellectual Property and Internet Law

The World Intellectual Property Organization ruled in favour of the Canadian government in a dispute over an Internet domain-name broker's use of names similar to those of the government. The Government of Canada argued that it retains common-law trademark rights to its department names and filed a complaint in March before the World Intellectual Property Organization's (WIPO) domain name dispute resolution panel. WIPO, one of several organizations sanctioned by the Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) to handle such situations, handed down its decision in June 2001. This decision gives the Government of Canada a powerful precedent to use against other cybersquatters who have taken government-related names that interfere with the government's electronic delivery of services and programs.

Lawful Access

Fast evolving communications technologies used by organized crime and others to shield activities such as drug trafficking, money laundering and terrorism present complex challenges for government departments and agencies. The Department of Justice is working in partnership with the Ministry of the Solicitor General, and other departments, on the Lawful Access project to develop a legislative framework that will assist law enforcement and national security agencies in maintaining their capability to lawfully access information and communications in the face of these new technologies. This framework will be developed in a way that balances the legitimate needs of law enforcement with the need for a competitive and innovative industry, while ensuring that the privacy of Canadians is respected. Interception, evidence, cryptography and the overall structure of *Criminal Code* offences in this area are being considered.

Legal Risk Management

The Legal Risk Management project, a joint initiative of the Department of Justice and Treasury Board, was launched in early 2000 in response to the extraordinary growth in recent years in the volume, complexity, cost and risk of civil litigation. Although the Crown is often exposed to very high risks, there has never been a comprehensive, government-wide approach to avoid or manage litigation.

The goal of LRM is to develop a sustainable approach to managing legal risks that will protect the interest of the Crown and minimize overall costs. The strategy is to avoid or minimize legal risks where possible, and to manage litigation strategically and efficiently when it does occur.

The project draws on the work of many people who have given their time and effort to research, consult, provide feedback, and analyze where the problems lie and suggest how we need to change. From this broad base, the project developed an LRM Framework with recommendations to improve how government manages its legal risks and civil litigation. The Framework includes: Legal Risk Identification (Scanning); Litigation Avoidance Measures (Instrument Packaging); Litigation Management Measures; Resources; and, Communications and Roles and Responsibilities.

National Strategy on Community Safety and Crime Prevention

Providing communities with knowledge, tools and supports to reduce crime and victimization

Phase II of the National Strategy on Community Safety and Crime Prevention, launched in 1998, included $32 million per year in federal funding for crime prevention initiatives. On July 5, 2001, the Government of Canada announced that it was investing an additional $145 million over four years in Phase II of the National Strategy and its efforts to build stronger and safer communities.

The National Strategy works in partnership with citizens, communities, municipalities and all thirteen provincial and territorial governments, as well as other partners from every sector, to tackle the root causes through a social development approach. The National Strategy is supporting communities, large and small, by providing them with the knowledge, tools, and supports they require to address the root causes of crime and victimization.

As of July 2001, over 1,700 projects had received support from the National Strategy through four funding programs: the Community Mobilization Program, the Crime Prevention Partnership Program, Business Action Program on Crime Prevention and the Crime Prevention Investment Fund. The initiative has involved the participation of all sectors of society and communities in every province and territory. The projects themselves are as diverse as the communities from which they develop.

Protecting children is the goal of the Prevention and Early Intervention of Sexually Exploited Children and Youth project, whose outreach team intervenes in the lives of children and youth that are likely to enter, or are already involved in the sex trade. The First Stop project, located in a Montreal bus terminal, a place where robbers, pimps, and drug dealers often go to take advantage of young, potentially vulnerable newcomers, seeks to intercept these young people, offer them help, and prevent their victimization.

The Strategy's National Crime Prevention Centre (NCPC) developed Policy Frameworks for three of its priority areas: children (aged 0-12), youth (aged 13-18), and the personal security of women and girls. A fourth Policy Framework on Aboriginal, Métis and Inuit peoples and their communities will soon be finalized. These Frameworks are intended to assist the NCPC identify and fund activities, and guide its policy, research, co-ordination and pubic education activities so they remain focused on reducing crime and victimization for these populations.

The NCPC continues to promote public awareness and provide information on crime prevention through a national clearinghouse, as well as a website (www.crime-prevention.org) and a toll-free call centre. The national clearinghouse is being reorganized to make room for its expanding collection of materials on crime prevention, while a second website has been added for the Business Network on Crime Prevention (www.bncp-repc.gc.ca). The NCPC also continues to promote crime prevention in Canada through its numerous public awareness activities.

The NCPC has distributed four issues of the *Prevention* newsletter, while Barbara Hall, chair of the National Strategy, continues to personally deliver the message of crime prevention in communities throughout Canada with her Regional Showcases and other public events.

Organized Crime

Effective legislation and aggressive law enforcement strategies to step up the fight against organized crime

On April 5, 2001, the Minister of Justice introduced Bill C-24, a major package of legislative proposals targeting organized crime. The bill was accompanied by the government's announcement of $200 million in new funding for a strategic prosecution strategy to combat organized crime, increased policing and development of further legislative measures. The legislation, which was developed in collaboration with provincial governments and police agencies, has received broad support from the public and parliamentarians and was approved by the House of Commons on June 13, 2001.

Bill C-24 provides new tools for police, prosecutors and the courts to go after the activities of criminal organizations:

- The current definition of "criminal organization" is being simplified and made easier to apply by reducing the number of persons required to constitute a criminal organization from five to three, as well as broadening the scope of offences which define an organization as a criminal group;

- Three new offences are created, to target both participation in, and leadership, of criminal organizations;

- New provisions will help police to investigate and infiltrate criminal organizations through an accountable process that will protect police from criminal liability when they commit certain acts that would otherwise be considered illegal;

- New measures will protect participants in the criminal justice process – jurors, witnesses, prosecutors and others – from intimidation;

- Other offences target the profits from organized crime by expanding the powers of law enforcement to obtain forfeiture of the proceeds of crime.

The Department's Intensive Strategic Prosecutions Strategy will increase the collaboration between prosecutors and investigators in organized crime cases. The Strategy has several components:

- Dedicated organized crime Justice prosecutors who will provide prompt and expert legal advice to investigators and assist in the legal process and gathering of evidence;

- Creation of specialized disclosure units to manage the voluminous evidence entailed in organized crime cases;

- Dedicated special prosecution teams with seasoned and experienced prosecutors, which can be mobilized to respond to prosecutions involving drugs, human smuggling, and other federal offences.

These initiatives build upon at least eight previous legislative packages on organized crime and are linked to expanded police initiatives. The Department continues to work with provinces and other stakeholders to complete a National Agenda to Combat Organized Crime.

Privacy Protection

In August 2000, the Minister of Justice announced that Justice officials would conduct a review of the federal *Privacy Act*. This review was suggested in part by the advent of information technology, biotechnology, and the coming into force of the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act*, which addresses privacy in the private sector. The review focuses on whether current laws are adequate to protect the privacy of Canadians. As part of its privacy review during the fiscal year, the Department consulted federal departments and agencies to provide advice on ongoing government initiatives. The Department will consult federal departments and agencies, as well as consider previous calls for reform, including proposals by the Privacy Commissioner. The Department will also consult Canadians widely.

Victims of Crime

Giving victims a voice in the justice system

The Department of Justice has achieved key commitments in its strategy for victims of crime as outlined in the December 1998 Response to the Report on the Standing Committee on Justice and Human Rights, *Victims Rights - A Voice Not a Veto.*

Criminal Code amendments that came into force December 1, 1999 build upon and expand reforms made over the 15 previous years to enhance the safety, security and privacy of victims in the criminal justice system. The changes:

- ensure that victims are informed about opportunities to prepare and read out a victim impact statement in court,

- require police and judges to consider the safety of victims in all bail decisions,

- expand protection for the identity of victims and witnesses when they give testimony, and permit judges to ban publication of the identity of victims and witnesses in appropriate circumstances.

A victim surcharge is now automatically imposed on convicted offenders to provide accountability to victims in general and to provide revenue to provinces and territories for victim services.

The work of the Policy Centre for Victims Issues continues to build on important milestones for victims of crime. Established in 1999, the Centre is mandated to develop and co-ordinate federal initiatives to strengthen the role of victims in the criminal justice system and to ensure that the perspective of victims of crime is considered in the development of federal policies and legislation.

In March 2000, the Government announced $25 million funding over five years to the Centre dedicated to federal victim-related initiatives. The resources will be used for research, consultation, public education and awareness and to support innovative programs and assistance to improve the situation of victims in the judicial process.

The Policy Centre consults with the provinces and territories through the Federal-Provincial-Territorial Working Group on Victims of Crime. This group meets twice a year to share information, discuss research priorities and identify emerging issues.

The Policy Centre also consults widely with non-government organizations, victims' service providers and other victim advocates and over the past year, and has held more than 10 consultation sessions. These consultations have confirmed that the most urgent need for victims, their families, their advocates and service providers is for information, particularly on the criminal justice system and the victim's role in it.

Another key activity of the Policy Centre is conducting research to identify the needs of victims and gaps in services and programs, the effectiveness of existing legislation, as well as the best practices and new approaches from other peers.

Most recently, the Policy Centre completed a review of literature over the past decade that examines material on victims' issues in the criminal justice system. The literature review has helped to identify gaps in our knowledge base and identify areas for new or follow-up research.

The Policy Centre has also been involved in research on victim impact statements, and has conducted focus groups with victims to explore their experiences. The focus groups were designed as a first step towards more extensive research into the benefits of victim impact statements.

Consultations are now underway with academics, victims, victim advocates, Crown, defence lawyers and judges to develop a research agenda.

In August 2000, $10 million ($1.9 million per year) over a five year period was made available for initiatives to help the provinces and territories implement legislation for victims of crime, support innovative pilot projects to help victims of crime, particularly in rural areas, and provide limited emergency financial assistance to assist victims of crime and their families. This Victim Fund is part of the $25 million, allocated to the Policy Centre for Victim Issues.

Funding to organizations is generally limited to between $25,000 and $50,000. Organizations that receive financial assistance are also required to have other sources of funding for their projects, in order to ensure that the project will have long term support within the community.

For more information about victims' issues, the Policy Centre and the Victim Fund visit: http://canada.justice.gc.ca/victim.

War Crimes

In partnership with Citizenship and Immigration Canada and the RCMP, the Department of Justice Canada continued to show that Canada is a world leader in dealing with perpetrators of modern-day war crimes and crimes against humanity. The fourth annual war crimes report, released July 4, 2001, demonstrates the Government of Canada's ongoing commitment to ensure Canada will not become a safe haven for individuals involved in war crimes or crimes against humanity, past or present.

The annual report, published jointly by the Department of Justice Canada, Citizenship and Immigration Canada and the Solicitor General of Canada, provides an overview of the government's accomplishments under its War Crimes Strategy. During the past year, 42 people were removed from Canada and 644 individuals accused of war crimes were refused entry into the country. On March 2, 2001, the government had its sixth successful WWII-related citizenship revocation case before the Federal Court.

To ensure that Canada continues to stand out among nations for its commitment to bring to justice those who were involved in war crimes and crimes against humanity, the Department of Justice, together with its partners, reviews all allegations, investigates when necessary and takes appropriate legal action in cases where there is sufficient evidence of crimes against humanity or war crimes.

FAIRNESS AND EQUALITY

Aboriginal Self-government

The Aboriginal Justice Directorate of the Department of Justice is involved in some 17 active self-government negotiations focusing on the administration of justice in eight provinces and territories. In addition to these negotiations, the Department monitors and advises Chief Federal Negotiators in several other negotiations where the administration of justice will eventually be an issue once discussions on other priority subjects are concluded. Many of the Aboriginal groups in self-government negotiations are also managing justice programs funded under the Aboriginal Justice Strategy, thus developing practical solutions in the programs to help guide eventual self-government.

***Access to Information Act* Review**

On August 21, 2000, the Minister of Justice and the President of the Treasury Board announced the establishment of the Access to Information Review Task Force. The Task Force has been conducting a comprehensive review of the access to information regime, including the need for administrative and legislative changes. The Task Force has been consulting with a variety of areas within the public service as well as with provinces and other national governments, to identify best practices and significant issues, and to gather data. Organizations, groups, and individuals from outside government who are interested in access issues are also being consulted. Written submissions were solicited from the public. An External Advisory Committee is assisting the Task Force by providing an external perspective on the full spectrum of access issues. The Task Force will make recommendations in the fall of 2001.

Bilingualism and Bijuralism

In keeping with the renewed commitment toward official languages in the Speech from the Throne and with the Prime Minister's April 25th announcement of the Intergovernmental Affairs Minister's additional responsibilities in this area, the Minister of Justice is working jointly with the Minister for Intergovernmental Affairs and ministers who have statutory responsibilities and programs in this area to develop a new policy framework to strengthen the official languages program.

The Department also set up a kiosk during "Live Dialogue", a national conference organized by the Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) in March 2001, to inform Canadians about the Department's programs and initiatives regarding official languages.

***Canadian Human Rights Act* Review**

On June 21, 2000, the independent *Canadian Human Rights Act* review panel, appointed by the Minister of Justice on April 8, 1999, released its report entitled *Promoting Equality: A New Vision.* The report represents the first comprehensive review of the Act since it became law in 1977. This report contains 165 recommendations ranging from structural and process changes to the addition of new grounds of discrimination. These recommendations were based on broad public consultations and research papers commissioned by the panel from well-known experts in the field of human rights. The Department of Justice is currently reviewing these recommendations in close consultation with other federal departments and interest groups.

Conviction Review Process
Amendments to the *Criminal Code*, that will improve the process for reviewing allegations of wrongful conviction, were introduced on March 14, 2001 as part of Bill C-15. Conviction review will be expanded to include the review of summary conviction offences, provide investigative powers to those investigating cases, and require the Minister of Justice to provide an Annual Report to Parliament on the operation of conviction reviews. Non-legislative changes will also be made to improve the operation and efficiency of the review unit.

Criminal Procedure Reform
As part of Bill C-15, introduced in Parliament on March 14, 2001, Phase III of the Criminal Procedure Reform Initiative introduces provisions that will simplify trial procedures, enhance protections for victims and witnesses in criminal trials, provide for speedier trials in accordance with the *Charter* and modernize the criminal justice system through the increased use of technology. Proposals, developed in close collaboration provinces and territories, build on the two previous phases of the Criminal Procedure Reform Initiative which have been successful in assisting jurisdictions to more effectively manage resources in the criminal justice system.

Diversity and Gender Equality (DAGE)
In March 2000 the Office of Diversity and Gender Equality participated as a member of the Canadian delegation to the 45th U.N. Session of the Commission on the Status of Women and represented Canada in thematic discussions on Gender and All Forms of Discrimination. The conclusions of the discussion will be used at the World Conference Against Racism in the fall of 2001.

DAGE has collaborated at the federal, provincial and territorial levels to develop a social context analysis tool: the Integrated Diversity and Equality Analysis Screen (IDEAS). The Screen is used to assess the potential impact of justice initiatives on Aboriginal people, persons with disabilities, youth and children, racial minorities, women and other equality-seeking groups in Canada.

In December 2000, DAGE met with its National Advisory Committee of outside experts, to discuss the development of a training and awareness program within the Department of Justice to work towards establishing the necessary structures, processes and tools to institutionalize the practice of social context analysis within the Department. Throughout the winter and spring of 2001, a sub-group of the National Advisory Committee along with members of the DAGE team developed the curriculum for this program. A pilot program was delivered to members of the Department of Justice in June.

The Diversity and Gender Equality section along with three Aboriginal partners – the Métis National Council of Women, Pauktuutit, and the Native Women's Association of Canada – have been approved under the Voluntary Sector Initiative to hold an Aboriginal women's consultation on justice-related issues. The consultation will be held in Ottawa September 26 - 28, 2001.

Harmonization of Federal Legislation with the Civil Law of Quebec

On June 1, 2001, the *Federal Law-Civil Law Harmonization Act, No. 1*, received Royal assent. This new Act is designed to harmonize certain federal statutes the application of which affects provincial private law, with the civil law of Quebec. It will facilitate the introduction of terminology, concepts and institutions of Quebec civil law and the common law into the federal statutes.

Having adopted the *Policy on the Application of the Civil Code of Quebec to the Federal Government* in 1993, the Department later implemented the *Program to Harmonize Federal Legislation with the Civil Law of the Province of Quebec,* a task that was assigned to the Civil Code Section. The object of this Program is to adapt federal acts and regulations dealing with private law by using new concepts and institutions as well as the new concepts and new terminology of the *Civil Code of Quebec.* It also accepts the objectives of the *Policy on Legislative Bijuralism*, which permits practitioners of the common law and civil lawyers, whether Anglophone or Francophone, to recognize their different legal traditions. Finally, it permits better implementation of federal legislative policies in Quebec and at the same time minimizes problems in the application and interpretation of federal statutes that may result from the coming into force of the *Civil Code of Quebec.*

Tax law, regulatory law and commercial law have been identified as key areas for harmonization. Over the next few years the Department of Justice of Canada intends to emphasize the harmonization of acts and regulations falling within these areas.

Moreover, during the 2000-2001 session of Parliament, two bills concerning taxation were tabled. Bill S-23, the *Act to amend the Customs Act and to make related amendments to other Acts*, was passed by the Senate before the summer recess. Bill C-22, the *Act to amend the Income Tax Act, the Income Tax Application Rules, certain Acts related to the Income Tax Act, the Canada Pension Plan, the Customs Act, the Excise Tax Act, the Modernization of Benefits and Obligations Act and another Act related to the Excise Tax Act*, was passed by the House of Commons.

Judicial Compensation

On December 13, 2000, the Minister of Justice released the Government's response to the recommendations made by the 1999 Judicial Compensation and Benefits Commission. These recommendations follow a decision of the Supreme Court of Canada in 1997 that established new constitutional requirements for determining judicial compensation, including the requirement of every Canadian jurisdiction to have "an independent, objective and effective" Commission. The Government's response provides an appropriate level of compensation to the judiciary while ensuring its fiscal responsibility to the taxpayer. On June 14, 2001, amendments to the *Judges Act* that implement the government's response received Royal Assent. The complete text is available at: **http://canada.justice.gc.ca/en/dept/pub/achieve2000.html**

Modernizing Benefits and Obligations

As part of the implementation of the *Modernization of Benefits and Obligations Act*, the Department of Justice is continuing to assist federal departments in changing regulations and policies to make them consistent with the new act. The act amended 68 federal statutes to extend

benefits and obligations to common-law same-sex couples on the same basis as common-law opposite-sex couples. Associated with this work, the Department is following the progress of the Law Commission of Canada's study on how the law could more effectively identify and support the diversity of close personal relationships between adults.

Pay Equity Legislation Review

A Task Force to review pay equity legislation was established in the spring of 2001. The Task Force will undertake a comprehensive review of section 11 of the *Canadian Human Rights Act*, which makes it discriminatory to pay men and women differently for performing work of equal value. The section has not been amended or subjected to a comprehensive review since the Act became law in 1977.

As part of its mandate the Task Force will conduct a comparative review and analysis of the "equal pay for work of equal value" and pay equity experiences in provincial and territorial jurisdictions in Canada and other relevant international experience. The Task Force will examine and assess various models and best practices for implementing the principles of equal pay for work of equal value and develop a series of options and recommendations to improve the legislative framework for dealing with pay equity matters.

Residential Schools

The Department continued to work jointly with the Department of Indian and Northern Affairs and the recently established Office of Indian and Residential Schools Resolution of Canada on implementation of the national strategy for resolving Indian residential school abuse claims. The strategy is designed to validate claims in ways that are culturally sensitive and are respectful of survivors' needs to explore options and choose personally acceptable ways of resolving their claims. The strategy emphasizes healing and safe choices that may include litigation or other options.

The strategy includes a series of dispute resolution projects across Canada to explore the potential for appropriate and timely ways of resolving claims. The projects focus on working closely with local groups of survivors and church bodies to design a process for assessing the claims of each particular group.

Sentencing Reform and Restorative Justice

The Department of Justice has continued to monitor sentencing patterns and jurisprudence relating to conditional sentences and has engaged in significant empirical research dealing with sentencing guidelines and mandatory sentencing practices of other countries to determine their effectiveness. A review of the use of Intermittent Sentences was undertaken with federal, provincial and territorial partners at the request of Ministers of Justice in September 2000.

The Department is playing a lead role in proposals for the adoption of basic principles on the use of restorative justice, both in Canada and internationally, through a resolution introduced by the Canadian government at the United Nation's Crime Commission in April 2000. The Department has been working with federal partners and other levels of government to advance the policy and program development of restorative approaches to resolving criminal conduct. Restorative principles are being integrated into all policy work, and will continue to be an important component in program and policy development involving Aboriginal justice, youth criminal justice reform, crime prevention and victims' issues.

Structural Reform of the Justice System

The Department of Justice continually reviews existing mechanisms and structures in the justice system to identify ways to increase efficiency, effectiveness and accessibility while at the same time, upholding the quality of justice provided.

Currently, the Department of Justice, in partnership with the provinces and territories, is undertaking a feasibility study to examine the need for structural reform of the justice system. The study will examine whether there is a need for change, and if a need is identified, possible options for reform will be reviewed. A number of provinces have recently expressed an interest in the concept of a unified or single-level trial court. Other models also being studied include the Quebec model of an expanded jurisdiction for the provincial court, the merger of trial court administrations and the reclassification of offences.

MAKING THE JUSTICE SYSTEM MORE ACCESSIBLE

Aboriginal Community-based Justice Programs

The **Aboriginal Justice Strategy** (AJS) was established in October 1996 to support Aboriginal community justice initiatives. It is a cost-shared program with the provinces and territories supporting 90 programs and offering services to some 280 communities across Canada.

Key to the success of this initiative is the partnership of First Nations, Métis and Inuit communities in designing and delivering Aboriginal justice services that reflect their distinctive cultural traditions and collective responses in dispute resolution.

The programs use a variety of mediation, circle and conferencing formats that focus on healing and community accountability instead of isolation and punishment. Various approaches are used including alternative measures and diversion programs for criminal cases, mediation and alternate dispute resolution for civil, family and child welfare matters, and support for Aboriginal justices of the peace and tribal court programs.

Programs typically link mainstream justice professionals with victims, families, leaders, elders and Aboriginal service providers to develop positive and long-lasting solutions. As of March 2001, $6.8 million per year in federal funding commitments and expenditures were in place, matched with equal or greater sums from the provinces and territories.

Aboriginal community-based justice programs work in harmony with the Native Courtworker (NCW) Program, which has functioned since 1978 as an ongoing program to help Aboriginal people involved in the criminal justice system obtain fair, just, equitable and culturally sensitive treatment. The annual federal contribution to this cost-shared program was established at $4.5 million in 1997-98.

From 1996 to 1999, the Department reviewed the Native Courtworker Program in co-operation with its provincial, territorial and Aboriginal program delivery partners, with a view to enhancing its ability to meet the changing needs of Aboriginal people. In October 1999, the evolving role of court workers was acknowledged and recommendations from the review were approved at a meeting of federal, provincial and territorial Deputy Ministers responsible for Justice. The NCW Tripartite Working Group is currently implementing many of these recommendations, in particular those related to court worker training, program evaluation and data collection. Also, the Department is currently revising the NCW cost-sharing agreements.

The Aboriginal Justice Learning Network

Under the Aboriginal Justice Strategy, the Aboriginal Justice Learning Network continues to link frontline community justice workers with other justice professionals in both rural and urban communities. It has held or provided funding support for networking conferences and training workshops in all regions of the country since August 1998. The network publishes a bi-monthly newsletter, *Link*, circulated widely, including all First Nations and Métis communities. *Link* describes innovative program models and communities of excellence. The network continues to circulate, on request, the highly popular book, *Building Community Justice Partnerships:*

Community Peacemaking Circles. As well, the network distributes a guide to videos on Aboriginal justice themes, including those it produced. Such videos include a documentary on the Donald Marshall Cultural Camp for youth at risk and the award-winning video documentary, *A Matter of Trust*, on the work of the Vancouver Police Native Liaison Society.

Recent activities include the rolling-out of a training program to raise the awareness of Aboriginal perspectives titled *Aboriginal Perceptions*. The six-day session provides the participant with an understanding of why Aboriginal people view certain matters in the way that they do. The course was developed, written, and researched by Aboriginal people through the now defunct Canadian Centre for Police Race Relations in concert with the RCMP. The Department intends to promote the *Aboriginal Perceptions* course among federal departments that oversee Aboriginal specific initiatives.

Access to Justice Agreements

These agreements consolidate funding for three programs: Legal Aid, Native Courtworker and Public Legal Education and Information (PLEI) services, into a single comprehensive agreement, one for each of the Territories. These innovative agreements are designed to give the territorial governments the flexibility they need to meet the distinct challenges of delivering justice services in the North. The agreements, which were signed with the Northwest Territories and the Yukon in 1998 and with Nunavut in 1999, are currently being renegotiated.

Consultation and Public Participation

The Department of Justice is committed to ensuring that public participation is an integral part of the policy and program development process. For that reason, the Department was an active member of the Federal Consultations Network and collaborated prominently in the development of a new federal policy for consultations and citizen engagement, under the guidance of the Treasury Board Secretariat and Privy Council Office.

The past year also saw the publication of the Department of Justice Strategic Plan 2001-2005, as well as the Policy Sector's own Strategic Plan for the same period. Both documents give prominence to enhancing the Department's public participation capacity and improving the manner in which the Canadian public and justice and non-justice stakeholders are involved in the policy process. The documents also set benchmarks for the present and targets for the future in terms of departmental public participation efforts and activities.

The year also marked the development and launch of a number of tools. As a result, the Department can now count on an officially approved Policy Statement, a Guide for officials, and a training module that will ensure coherence in departmental public participation activities.

While traditional document-based consultations continue to be the most frequent way by which stakeholders and the public participate in policy and program development, the Department is increasingly moving towards facilitated, in-person meetings, as well as innovative methods such as on-line technologies and new deliberative techniques, as a way to fulfill the commitments of its Strategic Plan.

Across the Department, public participation continues to be one of principal means by which the input of key stakeholders, the provinces and territories, and the general public is integrated into the policy and program development process.

Dispute Resolution (DR)

Governments, the courts, private business, educational institutions and the Canadian public are looking increasingly to find more effective and efficient ways to resolve disputes. The Department of Justice's DR initiative is part of this move toward considering the wide variety of available options and choosing the most appropriate ones to help settle disputes. While some disputes are best left to the courts, many others can be resolved without the necessity of traditional litigation. Processes such as mediation offer the potential to save time and money, as well as to increase satisfaction with the outcome of a dispute, provide a way for parties to play a more direct role in disputes in which they are involved and to preserve relationships between parties to disputes.

In supporting the increased and informed use of DR at the federal level, the Department is active on a number of fronts. In 1998, Treasury Board approved the creation of a Dispute Resolution Fund and provided $4.6 million to be used to support DR initiatives in federal organizations. During the first two fiscal years of operation a total of 38 projects were funded. After a one-year hiatus, the DR Fund received a further $2.3 million for the fiscal year 2001/2002. These monies are being used to support the design and implementation of DR processes in areas such as: improving the handling of Canada Pension Plan appeals; resolving disputes at federal penal institutions; as an additional mechanism to reduce the number of tax appeals proceeding to the courts; and, as an alternative in resolving disputes arising out of the federal government contracting process.

The Department also established and administered a Shared Mediators Program to provide widespread access across government to trained mediators to resolve workplace disputes. Responsibility for co-ordinating the Program was transferred to the Public Service Commission's Recourse Branch in the Fall of 2000 in order to give another organization the opportunity to serve as "champion" and to broaden its conflict management experience. Ongoing training of departmental employees and client representatives in DR concepts and practices is also key to establishing DR knowledge and expertise within government. This training takes a number of forms, from delivery of a Legal Awareness Module to introduce clients to the wide range of DR mechanisms available to settle disputes, to more formalized training in specific DR processes such as principled negotiation and mediation.

The Department of Justice is also working closely with key client departments to provide targeted support to assist in the development and implementation of DR practices that are tailored to the specific needs of those departments.

The Department also works closely with provincial and territorial governments, law societies, and non-profit DR organizations to share information and to develop policies and practices that support the growing interest in DR across the country. In addition, the Department has published a booklet on DR to help Canadians understand DR. It is also administering a $1,500 "DR Award

in Law Studies", an award offered in each law program in the country for the best academic paper reflecting new ideas and excellence in the DR field.

Legal Aid Program

In order to ensure that economically disadvantaged Canadians will not have to go without counsel in serious criminal cases, the Department of Justice provides funding for criminal legal aid services to the provinces and territories through contribution agreements and Access to Justice Agreements. A key feature of these agreements is the establishment of a continuing committee of senior federal, provincial and territorial officials to share information and collaborate on legal aid policy development. This Permanent Working Group on Legal Aid is also mandated to involve non-governmental organizations that have broad interests in the justice field, in early and meaningful consultation on legal aid initiatives and on other initiatives that could affect the cost, quality or delivery of legal aid.

Northern Region

In March 2001, a new Northern Region was established in the Department of Justice bringing together existing regional offices in the Yukon, Northwest Territories and Nunavut. The new Northern Region office will be located in Whitehorse. The creation of the new region will contribute toward the development of policy and programs that will better respond to the unique challenges and needs of Canada's North.

Public Legal Education and Information Program (PLEI)

The PLEI Program supports the Department of Justice's priorities and mandate in working towards an integrated justice system that is accessible, responsive, cost effective, citizen centred and community focused. The PLEI program provides federal funding to one provincially designated organization per jurisdiction to disseminate public legal education and information. The network of PLEI organizations plays a valuable role in ensuring that Canadians are aware of their legal rights and responsibilities.

In the 2000/01 fiscal year, the Department also continued to support the Access to Justice Network (ACJNet) which provides law and justice information and education through the Internet.

In 1999/2000 a Departmental contribution of up to $180,098 was provided to Éducaloi, a public legal education and information service in Quebec. This level of funding will continue through the year 2000/2001. Justice Canada is partnering with Le Barreau du Québec and the Province of Quebec through Educaloi, which will provide public legal education materials and information through an Internet site, pamphlets and other means.

In addition the Department has undertaken a national discussion on the future direction of PLEI in light of current departmental and government-wide priorities and objectives and the changing needs of Canadian citizens.

INTERNATIONAL WORK

The Department of Justice continues to play an important role in international organizations such as the United Nations (UN), the Organization of American States (OAS), the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD), the Council of Europe (CoE) and the G-8 in addressing human rights and international criminal justice issues. Canada has also provided leadership to the Commonwealth Secretariat in developing Commonwealth initiatives to address computer crime.

Council of Europe Draft Convention on Cybercrime

The Department played a significant role in the negotiation and development of the Council of Europe draft Convention on Cyber Crime, which was approved in June 2001 by the European Committee on Crime Problems, an intergovernmental expert body reporting to the Council of Europe's Committee of Ministers.

Once adopted by the Committee of Ministers, the Convention will be the first international treaty on criminal offences committed through the use of Internet and other computer networks, dealing in particular with infringements of copyrights, computer-related fraud, child pornography, as well as offences relating to security of networks. The draft Convention is the outcome of four years of work by Council of Europe experts and their colleagues from Canada, the United States, Japan and other countries. Earlier this year, the Department of Justice hosted a meeting of the experts of the Committee of experts on crime in cyberspace (PC-CY) in order to prepare the draft explanatory memorandum to the draft convention on cybercrime in Ottawa.

Fighting Corruption

The Department continued to be active in international anti-corruption efforts, particularly in the OECD, the OAS and the UN. It is involved in the mutual evaluation process within the OECD to monitor each participating country's implementation of the Convention on Combating Bribery of Foreign Public Officials in International Business Transactions. In addition, the Department has worked closely with the Department of Foreign Affairs and International Trade to assist in the development of a follow-up mechanism for the Inter-American Convention against Corruption (ratified by Canada on June 6, 2000). The Department will actively participate in the work of the follow-up mechanism.

The Department will also be playing a key role in efforts to prepare for and negotiate a new UN instrument against corruption. A Government of Canada consultation document entitled, "Proposed United Nations Instrument against Corruption" can be viewed on the Justice Canada website (http://canada.justice.gc.ca). As well, departmental officials participated at the Global Forum on Fighting Corruption and Safeguarding Integrity II.

G-8 Ministers of Justice and the Interior meeting on Transnational Organized Crime

The Minister of Justice led the Canadian delegation to the meeting of the G-8 Ministers of Justice and of the Interior held in Milan, Italy in February 2001. At the heart of the discussions was the Transnational Organized Crime Convention. Ministers confirmed their desire to an early ratification of the Convention and its protocols. Departmental officials actively participated in

G8 working groups relating to transnational crime, mutual legal assistance and high-tech crime. This has included participating in international consultations with representatives of the communications and high-tech industries to develop and improve government – industry co-operation in the prevention and investigation of high-tech crimes, in particular the tracing of criminals through the Internet.

International Criminal Court

The *Crimes Against Humanity and War Crimes Act* came into force on October 23, 2000. This Act ensures that Canada is able to meet its obligations under the Rome Statute of the International Criminal Court and it strengthened the legislative foundation for the prosecution in Canada of genocide, crimes against humanity and war crimes. The department continues to work with the department of Foreign Affairs and International Trade to support the establishment of the International Criminal Court.

La Francophonie

The Organisation internationale de la Francophonie consists of 52 states and governments that use French. In matters of legal and judicial co-operation within la Francophonie, Le Bureau de la Francophonie acts as the sectoral counterpart of the Department of Foreign Affairs and International Trade. It has to fulfil its responsibilities as co-ordinator both before and after the Francophone summits and these involve the development of Canadian positions, the analysis of the decisions made there or following up on the implementation of those decisions.

The Bureau also acts as the representative of the Department at specialized meetings called by the Agence intergouvernementale de la Francophonie. Thus, in February 2001, a ministerial delegation represented Canada in Cairo at the third meeting of the Bureau responsible for following up on the Conférence des ministres francophones de la Justice. At that time, the delegates from the participating departments, ministers and experts provided a balance sheet on the Plan d'action francophone en faveur de la Justice, de l'État de droit, des Droits de la personne et du Développement, and then decided on the new priority focuses for legal action and co-operation in la Francophonie. These should be submitted to the heads of state and government at the 9th Francophone Summit to be held in Beirut in October 2001.

Prevention of Torture

In October 2000, the Department participated in the Working Group established by the United Nations Commission on Human Rights to elaborate an *Optional Protocol to the Convention Against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment*. The protocol will create a subcommittee that will periodically visit places where persons are deprived of their liberty. In November 2000, Canada presented its 3rd report on the implementation of the Convention against Torture and other Cruel, Inhuman and Degrading Treatment.

OAS Mutual Legal Assistance

The Department is also a leader within the OAS in establishing an electronic network on mutual legal assistance in the field of criminal law within the hemisphere. The Department is assisting the Ministry of the Solicitor General in working bilaterally with the United States to address transnational fraud.

Other Criminal Law Conventions
Efforts are also ongoing in the implementation of various international criminal law conventions, such as the Convention on the Safety of United Nations and Associated Personnel, the International Convention for the Suppression of Terrorist Bombings and the International Convention for the Suppression of the Financing of Terrorism.

Private International Law
The Department of Justice continued to contribute to the harmonization of private international law within international organizations such as the Hague Conference on Private International Law, Unidroit, the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL), and the Organization of American States (OAS). Departmental officials contributed actively in areas such as international commercial law, judicial co-operation and enforcement of judgments, family law and child/adult protection, as well as the protection of property. The most important projects included:

- continued negotiations on the draft Convention on International Interests in Mobile Equipment and related draft Aircraft Equipment Protocol, co-sponsored by Unidroit and the International Civil Aviation Organization (ICAO). This convention and protocol provide a framework for the creation and effects of an international interest in mobile equipment;

- finalization of UNCITRAL's Convention on Assignments of Receivables in International Trade and Model Law on Electronic Signatures;

- participation in UNCITRAL's Working Group on International Commercial Arbitration including the form of an arbitration agreement, interim measures of protection and conciliation;

- continued negotiation on the draft Hague Convention on Jurisdiction and Foreign Judgments in Civil and Commercial Matters;

- completing the initial round of negotiation for a draft Convention on the law applicable to securities held by intermediaries at the Hague Conference on Private International Law;

- worked with the Uniform Law Conference of Canada (ULCC) to prepare a Uniform Enforcement of Foreign Judgments Act; and

- work with the ULCC to draft uniform implementation acts for the 1999 Hague Convention on the International Protection of Adults and the 1996 Hague Convention on Jurisdiction, Applicable Law, Recognition, Enforcement and Co-operation in Respect of Parental Responsibility and Measures for the Protection of Children.

UN Convention Against Transnational Crimes and related Protocols
Departmental officials participated in the negotiation and development of the United Nations Convention Against Transnational Organized Crime, which Canada signed on December 14, 2000. Canada also signed two supplementary protocols on that date, the Protocol Against the Smuggling of Migrants by Land Sea and Air and the Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons, Especially Women and Children. The Department was also actively involved in efforts to complete a final supplementary protocol on combatting the illicit manufacturing of and trafficking in firearms, which was adopted in May 2001.

International Co-operation
The Department of Justice is active in terms of international co-operation through the support it provides to those countries seeking to modernize their justice systems. Thus, The International Co-operation Group is listening to foreign governments wishing to improve their legislation and strengthen their judicial institutions. When the Department is asked to help put such reforms in place, the Group finds the necessary legal expertise wherever it can, either inside the Department or within Canada's legal community.

The Department is currently responsible for implementing the following projects:

French-speaking Africa
Network of Legal Aid and Counseling Centres for Women in Francophone Countries
The main objective of this project is to create an international network of legal aid and consultation centres dedicated to promoting women's rights and improving their legal status. The network now includes 23 associations of women jurists in 15 countries of French-speaking Africa. The project also sets up legal aid and consultation centres in Cameroon (Douala and Yaoudé) and in Bénin (Cotonou). These centres provide legal information and advice to women, create a meeting place for women involved in promoting the law, establish reference and documentation centres, promote training techniques and make technical information publicly available.

South Africa
The Department is implementing a training program designed to improve the overall skill and knowledge of South Africa's magistracy and judiciary, entrench human rights sensitivity on the Bench and improve the administration and management of the courts. The program includes the assignment of a Canadian lawyer to work full-time in South Africa, and long and short-term assignments of Canadian experts. The program includes workshops, conferences, study visits, lectures, seminars and the contribution of Canadian technical material. This is a five-year program.

Ukraine

Anti-corruption

In recognition of the fact that good governance requires the promotion of responsible management of collective resources, the Department of Justice of Canada and the Ministry of Justice of Ukraine have set up a joint project aimed at promoting integrity in the public sector. Canada relies on a complex array of measures to prevent, detect and punish unethical behaviour in state institutions. This system is the result of a long evolution involving a progressive strengthening of the standards that govern the conduct of public officials. The project will deal primarily with the more technical aspects of integrity by transferring to Ukrainian authorities the extensive knowledge and experience available in Canada. This is a four-year project that started on April 1, 1999.

KEEPING CANADIANS INFORMED

Charter Conference
In April, 2001, the Department, together with the Canadian Bar Association, presented *The Canadian Charter of Rights and Freedoms: Twenty Years Later*. This two-day public conference focused on emerging issues in Charter jurisprudence. Legal professionals from public and private practice participated in in-depth discussions of the Charter's impact on such diverse topics as the criminal law, equality rights, regulatory enforcement, privacy, freedom of expression and remedies. In addition to the organizational work of the Human Rights Law Section, Departmental counsel joined counsel in private practice as well as academics in presenting papers and speaking on panels

Civil Law / Common Law Exchange Program – Scholarship
The Department supports this student exchange program that promotes a better understanding of the bijuridicial nature of the Canadian justice system. The program provides the opportunity for law students in either a common law or civil law program to spend one full university session studying the other system of law (civil law or common law respectively). The Council of Canadian Law Deans currently has responsibility for this program.

Department of Justice Online: http://www.canada.justice.gc.ca
The Department of Justice's Internet site provides Canadians and other interested users throughout the world with free access to departmental materials, including the *Consolidated Statutes and Regulations* which are updated three times per year. Other materials available on the site include reports, consultations, up-to-date information on various government initiatives (e.g., Victims of Crime, Youth Justice), news releases and related background information, judicial appointments, speeches, departmental publications, some case law and summaries of decisions, access to databases and directories of information, as well as preliminary access to the Family Orders and Agreements Enforcement Assistance service of the Department.

The site continues to offer cost-effective distribution of relevant information, and its usefulness and successes are reflected both in user feedback and in the usage statistics. In the past year, the site has been extremely active, with over six million page views per month. Almost half of this traffic continues to be destined for the *Consolidated Statutes and Regulations*.

Site Highlights:

The ***Justice 2000: Evolution of Human Rights in Canada*** site, which is aimed at teaching young people about Canada's human rights history, re-launched in August 2001 with a new look. This site complements a new online trivia game that asks questions on a number of topics having to do with Canada's legal history and major milestones.

Launched in the spring of 2001, ***Justice at Work***, a recruitment magazine, is a recent addition to the Internet site. This publication gives visitors an opportunity to see the inner workings of the Department through stories about some of the people who are already part of our team. In

addition, ***justice canada***, a quarterly newsletter inaugurated in March 2001, provides up-to-date information and thoughts from experts on a wide range of legal subjects.

A redesigned ***Research and Statistics*** site was launched in July. This site features a new user-friendly interface, improved searching capability, information about Research and Statistics and upcoming events, a list of research-related links, as well as hundreds of research and statistical documents in both PDF and HTML formats. The site will be kept up to date on an ongoing basis, and future improvements include mailing list capability.

The Department of Justice is also taking the lead on the development of a ***Justice and the Law*** cluster, which will provide Canadians with a central window to federal information on justice and legal information in Canada.

Justicia Awards

The second annual Justicia Awards for Excellence in Journalism will be presented at the annual meeting of the Canadian Bar Association in Saskatoon on August 11, 2001. The Justicia Awards recognize outstanding broadcast and print stories that foster public awareness and understanding of any aspect of the Canadian justice system and the roles played by institutions and participants in the legal system. They are sponsored by the Canadian Bar Association, the Law Commission of Canada and the Department of Justice. Two prize winners are selected by an independent panel of judges selected by the three organizations.

Legal Studies for Aboriginal People Program

The Department of Justice has been providing scholarships to Métis and Non-Status Indians since 1975. The program seeks to encourage Métis and Non-Status Indian students to enter the legal profession by providing financial assistance to enable them to attend law school. The number of scholarships varies according to the allocation of funds each year. The Department is working with 20 Canadian universities to deliver this program.

Legislation Information Management System (LIMS)

The Department is working with the House of Commons, the Senate, the Privy Council Office and Public Works and Government Services Canada, to improve the way in which bills, statutes and regulations are drafted, consolidated and published. A new information management system will make both new and consolidated legislation available on the Internet within a few days after it has been passed, and will offer an improved search engine that will make the system easier to use.

Visitor Exchange Program (VEP)

The VEP is an innovative professional development program designed to promote unilateral and reciprocal exchanges between the Department of Justice and its many partners in the legal community on both the national and the international stages. Through this program, the Department of Justice provides its employees with experiences that are both professionally and personally rewarding.

One example of an exchange is the period spent by one of our lawyers in Brussels with the European Commission for the purpose of researching bijuralism.

The Department also welcomes guests who provide us with new points of view and who share their experience with us. In particular, the Department welcomed two lawyers from the American government working in the field of dispute resolution.

Exchanges and visits are organized in co-operation with the VEP, which makes use of the different tools and resources available to the Department such as the Exchanges Canada Program.

AU SERVICE DES CANADIENS

Ministère de la Justice

Aperçu des activités et des réalisations récentes

Août 2001

Ministère de la Justice Canada | Department of Justice Canada

Canada

Aperçu des activités
et des réalisations récentes du Ministère

Août 2001

MISSION

Le ministère de la Justice a pour mission :

- de seconder le ministre dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système judiciaire efficace, équitable et accessible à tous;
- de fournir des conseils et autres services juridiques de grande qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères et organismes clients;
- de promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution.

MANDAT

Le ministère de la Justice a un double mandat qui découle du rôle du ministre de la Justice, lequel agit également en qualité de procureur général du Canada.

À l'appui de la fonction de ministre de la Justice, le Ministère est chargé de fournir conseils et orientation en matière de politiques et de programmes en élaborant le contenu juridique des projets de loi, des règlements et des lignes directrices. À l'appui de la fonction de procureur général, le Ministère est chargé d'engager des poursuites à l'égard des infractions qui relèvent du gouvernement fédéral à l'échelle du pays, notamment les infractions liées à la drogue, de plaider dans les affaires au civil au nom de la Couronne fédérale, et de fournir des avis juridiques aux organismes fédéraux chargés de l'application de la loi et aux autres ministères.

This document is also available in English under the title Overview of Recent Activities and Achievements.

Direction des communications
Ministère de la Justice
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
(613) 957-4222
http://www.canada.justice.gc.ca

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 7

ENFANTS, ADOLESCENTS ET FAMILLES 7

Les enfants autochtones 7
Les enfants en tant que victimes et le système de justice pénale 8
Droit de la famille 8
Violence familiale 9
Programme d'action national pour les enfants 9
Protection des enfants contre l'exploitation sexuelle 10
Réponse au rapport de la Commission du droit sur les sévices subis par les enfants dans des institutions canadiennes 10
Renouvellement du système de justice pour les jeunes 11

SÉCURITÉ 14

Programme des armes à feu au Canada 14
Contentieux des affaires civiles 14
Loi sur les contraventions 14
Cruauté envers les animaux 15
Désarmement d'un agent de la paix 15
Loi concernant les empreintes génétiques 15
Tribunal de traitement de la toxicomanie 16
Commerce électronique et infrastructure publique 16
Service fédéral des poursuites 17
Violations de domicile 19
Conduite avec facultés affaiblies 19
Propriété intellectuelle et droit d'Internet 19
Accès licite 20
Gestion du risque juridique 20
Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime 20
Crime organisé 22
Protection de la vie privée et des renseignements personnels 23
Victimes de la criminalité 23
Crimes de guerre 25

ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ 27

Autonomie gouvernementale des Autochtones 27
Examen de la *Loi sur l'accès à l'information* 27
Bilinguisme et bijuridisme 27
Examen de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* 28
Processus de révision des condamnations 28
Réforme de la procédure pénale 28
Diversité et égalité des sexes (DES) 28
Harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil du Québec 29
Compensation judiciaire 30
Modernisation des avantages et des obligations 30
Examen de la législation sur l'équité salariale 30
Les pensionnats 31
Réforme de la détermination de la peine et justice réparatrice 31
Réforme structurale du système de justice 31

RENDRE LE SYSTÈME DE JUSTICE PLUS ACCESSIBLE 33

Programmes de justice communautaire autochtone 33
Réseau d'apprentissage de la justice autochtone 34
Accès aux Ententes en matière de justice 34
Consultation et participation du public 34
Règlement des différends 35
Programme d'aide juridique 36
Région du Nord 37
Programme de vulgarisation et d'information juridiques 37

TRAVAIL INTERNATIONAL 38

Ébauche de la Convention sur le cybercrime du Conseil de l'Europe 38
Lutte contre la corruption 38
Conférence des ministres de la Justice et de l'intérieur du G8 sur le crime organisé transnational 39
Tribunal pénal international 39
La Francophonie 39
Prévention de la torture 39

Aide juridique mutuelle de l'OEA 40
Autres conventions en droit pénal 40
Droit privé international 40
Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles connexes 41
Coopération internationale 41
Afrique francophone 41
Afrique du Sud 42
Ukraine 42

INFORMER LES CITOYENS CANADIENS 43

Conférence sur la Charte 43
Programme d'échange droit civil/common law – bourse 43
Le ministère de la Justice en direct : http//www.canada.justice.gc.ca 43
- Lois et règlements 43
- Justice 2000 : évolution des droits de la personne dans le site du Canada 43
- *Justice à l'œuvre* 44
- *justice canada* - bulletin trimestriel 44
- Recherche et statistiques 44

Prix Justicia 44
Programme d'études en droit pour les Autochtones 44
Système de gestion de l'information sur la législation 44
Programme d'échange de visiteurs 45

INTRODUCTION

Le présent **Aperçu des activités et des réalisations récentes du Ministère** résume les réalisations du ministère de la Justice d'août 2000 à août 2001.

Au cours des 12 derniers mois, le ministère de la Justice a visé l'excellence tant au chapitre des lois qu'à celui des politiques conformément aux priorités du gouvernement du Canada. Cet aperçu met en relief les dernières mesures législatives, ainsi que les récents programmes et politiques axés sur la famille, l'enfant et le jeune, les peuples autochtones et la société de l'information.

Le bilan des réalisations souligne l'engagement continu du Ministère qui tient à un système de justice qui traduit les valeurs canadiennes d'équité, d'égalité, de respect et d'imputabilité tout en répondant aux besoins changeants d'une société empreinte de diversité.

ENFANTS, ADOLESCENTS ET FAMILLES

Les enfants autochtones

Le gouvernement du Canada appuie une foule d'initiatives par le truchement du Centre national de prévention du crime (CNPC) et de la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones pour répondre aux besoins des enfants autochtones. Ces efforts vont de l'éducation et de la sensibilisation au syndrome d'alcoolisme fœtal jusqu'aux activités de prévention du crime visant à tenir les enfants autochtones loin des gangs de rue.

Le réseau d'apprentissage de la justice autochtone (RAJA) finance de nombreux programmes dans les collectivités autochtones fondés sur certaines philosophies traditionnelles ou de justice réparatrice, dont bon nombre sont axées sur l'éloignement des enfants du circuit officiel des tribunaux. Le RAJA s'est également engagé à financer des initiatives de formation de sorte que tous les intervenants du système de justice puissent mieux répondre aux besoins spéciaux des enfants autochtones qui ont des démêlés avec la loi.

Dernièrement, le RAJA et le CNPC ont financé trois camps culturels pour la collectivité de la Première nation de Burnt Church, au Nouveau-Brunswick. Ces trois camps d'une semaine ont remporté un vif succès et leurs organisateurs ont l'intention d'en tenir d'autres l'an prochain.

Le RAJA organise également un cours de sensibilisation sur le thème *Perceptions autochtones* à l'intention de tous les ministères qui entretiennent des rapports avec les collectivités autochtones, les peuples et les enfants autochtones.

Les enfants en tant que victimes et le système de justice pénale

Le ministère de la Justice travaille à mieux protéger les enfants par le truchement de l'Initiative concernant les enfants en tant que victimes, lancée en 1997 par suite d'un examen approfondi du droit pénal. Dans le cadre de cette Initiative, le Ministère a publié un document de travail intitulé *Les enfants victimes et le système de justice pénale.* Il a consulté le public, des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux, des organisations non gouvernementales et d'autres professionnels qui s'occupent du bien-être des enfants, à propos des changements qui pourraient être apportés au *Code criminel* et à la *Loi sur la preuve au Canada* pour améliorer la protection des enfants contre tout danger grave. Le Ministère vient de terminer ces consultations et en analyse les résultats. Les problèmes que les participants ont cernés comprennent la création d'infractions liées aux enfants, de nouvelles approches pour améliorer la protection des enfants contre les récidivistes, ainsi que des réformes qui pourraient aider les tribunaux à recevoir des enfants un compte rendu de ce qui est survenu, et des enjeux relatifs à l'âge de consentement à l'activité sexuelle.

Droit de la famille

Le droit de la famille est un domaine de juridiction partagée. Le ministère de la Justice du Canada œuvre donc avec les provinces et les territoires pour appuyer les familles et veiller à ce que l'intérêt de l'enfant soit primordial dans les cas de divorce ou de séparation.

Le 1er mai 1997, les réformes des pensions alimentaires pour enfants sont entrées en vigueur. Elles comprenaient les *Lignes directrices concernant les pensions alimentaires pour enfants* qui rendaient l'établissement des montants de pensions plus équitables et constants pour le meilleur intérêt de l'enfant. D'autres procédures d'exécution ont été mises en place pour aider les organismes provinciaux et territoriaux d'application de la loi à faire respecter les obligations en matière de pensions alimentaires familiales. Le gouvernement du Canada continue de fournir une aide financière aux provinces et territoires pour les aider à intégrer les services pour le bien des enfants de familles qui divorcent ou se séparent, y compris des services permettant de calculer de nouveau ou de faire verser le montant de la pension alimentaire pour enfants, des cours de formation aux parents et des services de règlement des différends.

Le ministère de la Justice collabore également avec les provinces et les territoires à l'élaboration de propositions visant la garde et le droit de visite qui mèneront à une approche coopérative et de non-confrontation face aux questions de droit familial et qui encouragent les responsabilités des parents, se concentreront sur les meilleurs intérêts de l'enfant et aideront à gérer au mieux les conflits entre les parents. Pour les aider à formuler ces propositions, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont mené des consultations publiques sur les questions de garde et de droit de visite et de pensions alimentaires d'avril à juin 2001.

La ministre de la Justice présentera son rapport au Parlement d'ici au 1er mai 2002 sur l'impact des réformes des pensions alimentaires pour enfants, comme l'exige la *Loi sur le divorce.* Les résultats des travaux du Ministère sur la garde et le droit de visite seront intégrés à ce rapport. Enfin, en vue de ce rapport, un programme de recherche approfondie est en cours.

Violence familiale

En tant que partenaire dans le cadre de l'Initiative concernant la violence familiale, le Ministère continue d'appuyer les mesures et les réformes de renforcement du système de justice pénale dans le domaine de la violence familiale. En mars 2001, le ministère de la Justice a accueilli le deuxième Forum fédéral/provincial/territorial sur la violence conjugale. Ont assisté à ce forum des cadres supérieurs de la justice pénale de tout le pays représentant la police, la Couronne, les services aux victimes, les services correctionnels et le secteur politique. Ce forum leur a permis d'échanger et de mettre à jour les meilleures pratiques visant la réaction des intervenants du système de justice pénale à la violence conjugale, grâce à des exposés en plénière sur les tendances et les comportements, l'évaluation du risque, l'éducation et la formation judiciaire dans un contexte social, la justice réparatrice, ainsi que des ateliers sur les victimes des lois provinciales et territoriales sur la violence conjugale, les tribunaux en la matière et l'hésitation des témoins.

Le ministère de la Justice fédéral, de concert avec celui de la Nouvelle-Écosse, préside un nouveau Groupe de travail spécial fédéral/provincial/territorial chargé de passer en revue les politiques et textes législatifs en matière de violence conjugale. Le groupe de travail entreprend un examen de l'application et de la situation des politiques d'accusation et de poursuites relatives à la violence conjugale ainsi que des réformes législatives possibles. Il soumettra son rapport aux ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la Justice en 2002.

Le 14 mars 2001, la ministre fédérale de la Justice a déposé le projet de loi C-15 (omnibus) qui propose de porter la peine maximale actuelle pour harcèlement criminel de cinq à dix ans. Cette réforme avait été proposée auparavant dans le cadre du projet de loi C-36 le 8 juin 2000. Au cours de l'année écoulée, d'autres activités ont porté sur l'appui à la recherche, le financement de projets et l'élaboration de produits de vulgarisation et d'information juridiques visant la violence familiale.

Programme d'action national pour les enfants

Le ministère de la Justice appuie les travaux des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux visant l'élaboration d'un Programme d'action national pour les enfants (PANE). En règle générale, deux volets particuliers pour lesquels les discussions au sujet du PANE touchent le ministère de la Justice sont le soutien aux parents et le renforcement des familles d'une part, et d'autre part l'amélioration de la sécurité économique des familles. Des consultations publiques menées par le Ministère à propos des enjeux liés aux enfants ont adopté une approche de collaboration axée sur l'enfant, conformément à l'intention du PANE. Pour le Ministère, le PANE offre la possibilité de trouver des solutions à de grands problèmes sociaux. Ce programme offre également des possibilités d'actions concertées dans des domaines importants relevant du Ministère, tels que la prévention du crime, la justice pour les jeunes et le comportement violent des enfants de moins de 12 ans, les enfants victimes, la violence familiale, la garde et le droit de visite ainsi que la justice applicable aux Autochtones. Le Ministère a forgé avec succès des liens étroits avec d'autres ministères qui lui permettent de participer à la solution de problèmes liés au PANE qui peuvent avoir des effets importants sur le système de justice.

Protection des enfants contre l'exploitation sexuelle

Les modifications au *Code criminel* proposées dans le projet de loi C-15 déposé le 14 mars 2001, comprenaient des mesures visant à mieux protéger les enfants contre le crime et les criminels, contre l'exploitation sexuelle, et notamment :

- créent une nouvelle infraction dans les cas ou on attire les enfants par la ruse. Cette infraction vise les criminels utilisant Internet pour attirer et exploiter les enfants à des fins sexuelles;

- font une infraction de l'acte de transmettre, de rendre disponible, d'exporter de la pornographie juvénile ou d'y accéder intentionnellement;

- permettent aux juges d'ordonner la suppression de toute pornographie juvénile affichée sur des ordinateurs au Canada;

- permettent aux juges d'ordonner la saisie de tout instrument ou équipement utilisé dans la commission d'une infraction liée à la pornographie juvénile;

- accroissent la capacité des juges d'éloigner les contrevenants sexuels des enfants en émettant des ordonnances d'interdiction, des désignations de contrevenant à long terme, et des engagements de ne pas troubler l'ordre public contre ceux qui attirent les enfants par la ruse et pour des infractions de pornographie juvénile;

- modifient la loi sur le tourisme sexuel axé sur les enfants, adoptée en 1997 pour modifier la procédure des poursuites, au Canada, des Canadiens qui commettent des infractions sexuelles contre les enfants dans d'autres pays.

Réponse au rapport de la Commission du droit sur les sévices subis par les enfants dans des institutions canadiennes

Le 8 juin 2001, la ministre de la Justice a déposé la réponse du gouvernement du Canada au rapport de la Commission du droit du Canada sur les sévices subis par des enfants dans des institutions canadiennes. La réponse, *Garantir l'avenir et guérir du passé*, relie les recommandations de la Commission à des politiques et des programmes visant la question grave des sévices infligés dans le passé aux enfants dans des institutions canadiennes. De plus, elle souligne les réformes législatives et les mesures prises pour protéger les enfants et leur assurer un avenir sain et sûr. La réponse se trouve sur Internet à l'adresse suivante : **http://canada.justice.gc.ca/fr/min/pub/dis/index/htm**

Renouvellement du système de justice pour les jeunes

Une approche équilibrée à la justice pénale

L'initiative du gouvernement du Canada en matière de renouvellement du système de justice pour les jeunes poursuit les objectifs suivants :

- accroître le recours à des mesures autres que les processus judiciaires formels qui peuvent souvent être plus efficaces pour traiter certains types de crimes commis par les jeunes;
- adopter une meilleure approche concernant le recours à la mise sous garde des adolescents;
- améliorer la capacité du système de réadapter et de réinsérer les jeunes contrevenants;
- accroître l'utilisation de peines axées sur la collectivité pour les crimes sans violence commis par des jeunes;
- établir des mesures spéciales qui mettent l'accent sur une surveillance et un traitement intensifs pour les contrevenants violents;
- intensifier la confiance du public à l'égard du système de justice pour les adolescents;
- améliorer la protection de la société en réduisant la criminalité chez les adolescents.

Le pivot de l'Initiative en matière de renouvellement du système de justice pour les jeunes est sans conteste la *Loi sur la justice pénale pour les adolescents* (projet de loi C-7) que l'honorable Anne McLellan, ministre de la Justice et procureure générale du Canada, a déposée à la Chambre des communes le 5 février 2000. La Chambre a adopté le projet de loi C-7 le 29 mai 2001 et celui-ci se trouve présentement devant le Sénat.

Le projet de loi C-7 conserve l'orientation générale et les éléments clés du projet de loi C-3, mort au feuilleton lors de la dissolution du Parlement en octobre 2000 avant les élections générales. Le projet de loi C-7 comprend les modifications qu'a proposées le Comité permanent de la justice et des droits de la personne, pour en réduire la complexité, en augmenter la clarté et accorder davantage de latitude aux provinces. Les travaux se sont poursuivis pour mettre au point des documents explicatifs relatifs au projet de loi C-7, qui formeront la base de trousses de formation sur la nouvelle loi. L'information sera accessible par voie électronique.

Parmi d'autres grandes réalisations de l'année passée notons en particulier :

- dans le cadre du Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes, l'approbation et le financement de 170 propositions des provinces et des territoires, d'organismes publics d'éducation et d'information en matière juridique, de collectivités autochtones, de groupes communautaires et d'autres visant des activités à l'appui du renouvellement de la justice pour les jeunes au Canada. Trente-sept de ces projets ont accru la capacité de collectivités autochtones, en vertu de la nouvelle loi, de mettre en œuvre des options de rechange à la mise sous garde;

- en collaboration avec l'Association canadienne des chefs de police, la présentation du premier Prix national du maintien de l'ordre dans le domaine de la justice pour les jeunes;

- un forum national de la police, d'une durée de deux jours, qui a rassemblé quelque 150 officiers des quatre coins du pays pour discuter des possibilités offertes aux corps policiers par la nouvelle loi en matière de discrétion;

- une conférence des gestionnaires des 18 projets pilotes novateurs dans le cadre de la justice pour les jeunes, qui mettent à l'essai les nouveaux éléments du projet de loi C-7;

- un atelier à l'intention de représentants des Associations nationales intéressées à la justice criminelle, sur la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et une Initiative élargie de renouvellement du système de justice pour les jeunes;

- un forum d'une journée à l'intention de gestionnaires « désignés » d'organismes publics de vulgarisation et d'information en vue de discuter du projet de loi C-7 et de leur approche à la conception et à la distribution de documents et de produits de pédagogie et d'information à propos de la justice pour les jeunes;

- six séances régionales sur les enjeux liés aux contrevenants de moins de douze ans;

- deux séances régionales sur « l'établissement de partenariats communautaires » dans l'optique de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.*

Pour tout renseignement supplémentaire concernant les initiatives en matière de justice pour les jeunes, on peut aller sur le site suivant : *http://canada.justice.gc.ca/fr/fp/yj/index.html*

Le **Programme de financement des services de justice pour les jeunes** constitue le mécanisme principal d'aide financière aux provinces et territoires pour mettre sur pied et exploiter des programmes et services solides à l'intention des jeunes contrevenants. Des ressources supplémentaires ont été affectées à ce chapitre dans le budget de février 1999 dans le contexte de la Stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes. Des arrangements financiers provisoires ont donc été mis en place pour 1999-2000, tandis que des arrangements à long terme ont été négociés avec les autres instances pour qu'elles se préparent à la nouvelle loi,

l'appuient et la complètent. En octobre 2000, la ministre de la Justice a offert officiellement aux provinces et territoires de nouvelles ententes quinquennales à cet égard. Jusqu'à présent, 11 des 13 instances ont accepté l'offre.

Ces nouveaux arrangements joueront un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la Stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes, à la fois comme soutien et comme supplément à la loi. Conformément à l'entente cadre d'union sociale, ils misent sur des rapports coopératifs et dynamiques avec les diverses instances pour promouvoir des objectifs communs grâce à une planification concertée, une gestion financière souple, une responsabilisation publique et l'évitement des conflits.

SÉCURITÉ

Programme des armes à feu au Canada
Le programme du gouvernement visant à accorder des permis à tous les propriétaires d'armes à feu et à enregistrer toutes les armes à feu entre dans la troisième année d'un programme de mise en œuvre de quatre ans. Cette initiative importante de sécurité publique entraîne un haut degré de sécurité publique en offrant aux autorités des renseignements opportuns qui mènent à un tri plus rigoureux des demandeurs. Le volet *octroi de permis* du programme s'est révélé un grand succès et c'est sur le volet *enregistrement* que porteront les efforts de l'année qui vient; il devrait se terminer le 1er janvier 2003. Jusque-là, le programme se concentrera sur les domaines prioritaires suivants :

- Campagnes d'information afin de mieux sensibiliser la population au sujet des exigences d'enregistrement des armes à feu;
- Établissement d'une procédure plus efficace pour mieux servir les Canadiens;
- Modernisation de la version Internet du système d'octroi de permis et d'enregistrement;
- Aide à la collectivité des armes à feu au moyen d'efforts de sensibilisation.

Contentieux des affaires civiles
Le Ministère a travaillé étroitement avec tous les autres ministères et organismes de l'administration fédérale à la défense d'une foule de litiges et de recours contre la Couronne, notamment la défense d'importants recours collectifs, ainsi que la représentation des intérêts de l'État dans les enquêtes publiques, les révisions judiciaires et les contestations de dispositions de la Charte.

Plusieurs de ces contestations portent sur des programmes et des politiques du gouvernement et ont une incidence sur la perception qu'a le grand public du gouvernement et de l'administration de la justice, ainsi que sur la confiance qu'il a envers lui.

La responsabilité de défendre ces contestations fait ressortir la nécessité de faire comprendre à l'ensemble de la fonction publique le rôle du Procureur général, qui est notamment de viser l'uniformité dans les positions prises et d'atteindre la qualité la plus élevée possible dans les représentations faites pour le compte de la Couronne.

Loi sur les contraventions
La *Loi sur les contraventions* a été adoptée pour recourir à de nouveaux moyens de poursuivre les personnes qui commettent des infractions fédérales désignées en tant que contraventions plutôt qu'à une procédure sommaire prévue au *Code criminel*. Elle réduit les conséquences d'une condamnation, permet une meilleure application de la loi, diminue la charge des affaires non contestées devant les tribunaux et abaisse le coût d'administration de la justice.

À la suite des modifications de 1996 à la loi, on peut recourir aux régimes provinciaux et territoriaux pour faire des poursuites en matière de contraventions en vertu de la loi. Ces modifications aident à diminuer les chevauchements et les dédoublements entre le régime fédéral et les régimes provinciaux et territoriaux. Ainsi, la loi prévoit que le gouverneur en conseil peut rendre des règlements applicables aux lois de la province ou du territoire où a lieu la poursuite. Elle permet également au ministre de la Justice de conclure avec les provinces et les territoires des accords portant sur l'administration et l'application de la loi. Elle permet en outre de conclure des accords avec les provinces, les territoires et les municipalités portant sur le traitement des contraventions et la perception des amendes. Les agents de l'autorité peuvent désormais émettre des billets pour des contraventions, auquel cas la procédure suivie sera identique à celle qui prévaut pour une infraction provinciale ou territoriale.

Jusqu'à présent, quelque 2 000 infractions fédérales ont été désignées comme contraventions et sont assujetties aux régimes pénaux de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec.

Cruauté envers les animaux

Le 14 mars 2001, la ministre de la Justice a déposé des amendements au *Code criminel* pour renforcer et moderniser les lois actuelles sur la cruauté envers les animaux. Ces modifications étaient incluses dans le projet de loi omnibus C-15. Des peines rigoureuses pour causer des souffrances inutiles à un animal ou tuer un animal de façon cruelle soulignent la gravité de ces actes qui constituent souvent des signes avant-coureurs d'un comportement violent ultérieur à l'égard des personnes. Ces modifications donnent aux personnes chargées d'appliquer la loi et aux tribunaux le pouvoir de traiter comme il se doit les contrevenants qui infligent des souffrances volontaires qui horrifient les Canadiennes et les Canadiennes et pour qui elles sont intolérables.

Désarmement d'un agent de la paix

Le gouvernement du Canada reconnaît les risques graves qu'affrontent les policiers durant leur travail. Toute tentative par un suspect de saisir brusquement et dramatiquement l'arme d'un agent de police accroît ces risques. Le projet de loi C-15, déposé le 14 mars 2001, créera une nouvelle infraction au *Code criminel* pour le désarmement d'un agent de la paix ou la tentative de le désarmer. Cette infraction entraînera une peine maximale de cinq ans. La modification proposée répond aux préoccupations exprimées par l'Association canadienne des policiers et d'autres qui voulaient que le fait de désarmer un agent de la paix devienne une infraction distincte dans le *Code criminel.*

Loi concernant les empreintes génétiques

La *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* a pris effet le 30 juin 2000. Elle porte création d'une banque nationale de données située au quartier général de la Gendarmerie royale du Canada à Ottawa. Elle comprend un index des scènes de crimes renfermant des profils d'empreintes génétiques de jeunes contrevenants et de contrevenants adultes civils et militaires et de personnes déclarées coupables de crimes graves. L'information peut être associée à des données du système et permettre ainsi d'identifier des récidivistes. La nouvelle loi complète le

régime des mandats qui existe depuis 1995 et vient parachever la stratégie législative du gouvernement fédéral concernant les empreintes génétiques.

Le ministère de la Justice a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration de la politique qui étaye cette mesure législative et dans la formulation de ses dispositions pour faire en sorte qu'elles soient efficaces et conformes aux exigences constitutionnelles. Avant le 30 juin 2000, pour assurer l'application efficace de la nouvelle loi, les représentants du ministère de la Justice ont collaboré avec leurs homologues provinciaux pour rédiger des lignes directrices en matière de poursuites afin d'aider les procureurs à exercer le pouvoir de discrétion que leur accorde la loi. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, les représentants du Ministère participent à des programmes de formation et d'éducation juridiques pour faire bien comprendre la loi aux autres membres de la collectivité juridique. Les procureurs du Service fédéral des poursuites qui mènent les poursuites en vertu du *Code criminel* dans les trois territoires du Nord, ont requis des ordonnances visant les banques de données sur l'ADN (acide désoxyribonucléique)contre les contrevenants trouvés coupables dans ces instances.

En attendant l'examen de cette loi par le Parlement en 2005, les représentants du Ministère surveillent l'application de la loi et collaborent avec leurs homologues provinciaux pour tenir un inventaire des enjeux que soulève la loi.

Tribunal de traitement de la toxicomanie
Le Tribunal de traitement de la toxicomanie rassemble les systèmes de justice pénale et du traitement de la toxicomanie et fait participer les organismes communautaires au programme d'aide aux toxicomanes en ce qui a trait aux aspects problématiques de leur vie. Ce programme oblige les contrevenants à prendre la responsabilité de leurs actes. Le programme a commencé le 1er décembre 1999 dans le cadre d'un projet pilote de 1,6 million de dollars commandité par le Centre national de prévention du crime et plusieurs organismes du gouvernement de l'Ontario.

Avec un taux de récidive d'à peine 4 p. 100 de ses diplômés au lieu de 45 p. 100 pour ceux qui sont trouvés coupable de possession de drogues en dehors du programme, le succès du programme du Tribunal de traitement de la toxicomanie est en plein essor.

Commerce électronique et infrastructure publique
Le ministère de la Justice s'emploie avec d'autres ministères fédéraux à soutenir le programme économique du Canada, en particulier dans une économie qui se mondialise et se numérise de plus en plus. Au moyen de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques,* adoptée en avril 2000, le Ministère s'efforce d'établir un cadre juridique pouvant inspirer confiance et sécurité aux Canadiens dans l'utilisation d'Internet comme moyen de communiquer ou de faire des affaires.

Le Ministère a également joué un rôle important à l'occasion de la Conférence sur l'harmonisation des lois au Canada dans la rédaction de la loi intitulée *Loi uniforme sur le commerce électronique* (LUCE), que la Conférence sur l'harmonisation des lois au Canada a approuvée en septembre 1999. La LUCE est semblable à la Partie 2 de la *Loi sur la protection*

des renseignements personnels et des documents électroniques et peut servir aux gouvernements provinciaux à ajuster leurs lois afin de permettre la prestation de leurs services et programmes aux Canadiens qui utilisent la technologie électronique. La LUCE reconnaît également que des contrats peuvent être conclus au moyen de communications électroniques. Depuis septembre 1999, la LUCE a été déposée ou adoptée par le Territoire du Yukon et par les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, de la Saskatchewan, du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse.

À l'heure actuelle, le gouvernement établit au sein de l'administration fédérale une infrastructure à clés publiques. Cette infrastructure permettra aux ministères et organismes fédéraux de mener leurs activités électroniques avec plus de sécurité, et cela afin d'améliorer ses services au public et d'accroître l'efficacité des opérations internes de l'administration fédérale.

Service fédéral des poursuites

Le Service fédéral des poursuites (SFP) se consacre à servir les Canadiennes et les Canadiens en assurant la pertinence, l'accessibilité et la réactivité du système de justice à leurs besoins et à assurer une gérance efficace. Des procureurs et des agents à plein temps mènent des poursuites d'un bout à l'autre du Canada au nom du Procureur général du Canada en vertu d'une foule de lois, y compris la *Loi sur les douanes*, la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les procureurs du SFP agissent également en tant qu'agents du Solliciteur général du Canada en vue d'obtenir l'autorisation d'intercepter des communications privées. Dans les trois territoires, le SFP est la seule autorité chargée des poursuites et de porter des accusations pour violations au *Code criminel*.

L'avocat conseil du SFP joue également un rôle consultatif important sur les questions de droit pénal et agit au nom du Procureur général du Canada dans des affaires pénales importantes devant les cours d'appel. Ces avocats donnent des conseils d'ordre opérationnel dans le cadre de la formulation de politiques et de modifications de lois. De plus, l'avocat conseil du SFP donne l'orientation stratégique et l'aide nécessaires aux enquêtes et poursuites visant les drogues, le blanchiment d'argent et les produits de la criminalité, surtout en ce qui a trait au crime organisé.

Le SFP gère la formulation des textes législatifs sur les produits de la criminalité, nouveau secteur hautement spécialisé du droit, et travaille en partenariat avec d'autres ministères, notamment celui du Solliciteur général. Cela signifie par exemple que l'avocat conseil du SFP collabore étroitement avec les unités policières mixtes des produits de la criminalité.

Au plan international, le SFP est le guichet d'exécution des obligations pénales internationales du Canada dans les domaines de l'extradition et de l'assistance mutuelle. Les avocats du groupe de l'assistance internationale communiquent chaque jour avec des représentants de la justice de divers pays de par le monde. Depuis sa création en 1995, le SFP compte dans ses rangs un membre organisationnel de l'Association internationale des procureurs.

Au cours des deux dernières années, le ministère de la Justice a entrepris une étude intensive de la fonction des poursuites fédérales afin de mieux saisir les pressions et les exigences qu'il impose au Ministère et d'envisager plus clairement comment il peut mieux servir les

Canadiennes et les Canadiens à l'avenir. C'est dans cette optique que le sous-ministre a annoncé officiellement, le 8 février 2001, le lancement du renouvellement du SFP, processus articulé autour des six priorités clés suivantes :

1. ***Approches concertées avec les provinces et les territoires***

Intensifier la collaboration avec les provinces et les territoires en vue de renforcer la capacité de poursuites à l'échelle du pays et d'utiliser de manière optimale les ressources aux paliers fédéral, provincial et territorial. Cela pourrait comprendre la mise sur pied d'une capacité conjointe, notamment en formation, en élaboration des outils de poursuites et en gestion de la fonction de poursuites, ainsi que la conduite de poursuites conjointes.

2. ***Renforcement des relations au sein du Ministère et à l'extérieur de celui-ci***

Intégrer pleinement le SFP au Ministère et renforcer les rapports externes, par exemple avec d'autres ministères et organismes d'exécution de la loi, afin de mieux être en mesure de prévoir la demande et d'habiliter une approche plus stratégique aux poursuites.

3. ***Le Nord***

Mieux servir les collectivités du Nord, en reconnaissant leurs besoins spécifiques et le rôle unique du Ministère, et mettre en œuvre des approches novatrices qui pourraient servir dans d'autres régions, en particulier lorsqu'elles touchent la justice applicable aux Autochtones.

4. ***Options de rechange aux poursuites et choix d'instruments***

Mettre au point et en application des mesures de rechange aux poursuites afin de gérer la charge de travail et d'établir un éventail plus large d'options en vue d'atteindre les objectifs de politique publique relativement aux drogues et à la conformité sur des questions assujetties à des poursuites réglementaires.

5. ***Gestion de causes complexes ou de grandes affaires***

Améliorer la gestion des grandes affaires afin de mieux prévoir les besoins en ressources des prochaines causes, de mieux gérer les divulgations et surtout d'augmenter le soutien dans les domaines du bien-être et de la sécurité.

6. ***Gestion des priorités, y compris la formation et la gestion des causes***

Faire du SFP un lieu de travail de choix. Cela comprend une gestion plus efficace de la pratique du droit; le rehaussement de la connectivité et l'élaboration de plans de gestion des ressources humaines et de plans connexes visant la formation, le bien-être et la sécurité.

Même si des travaux ont été entamés sur de nombreux volets des six priorités, l'un des éléments clés de l'initiative de renouvellement est d'engager la collectivité du SFP dans un dialogue visant à peaufiner davantage les priorités et à définir les zones de collaboration. Ces modes de collaboration permettront au SFP non seulement d'avoir les outils et la technologie dont il a besoin, mais de rendre son milieu de travail sain et sûr pour qu'il remplisse au mieux ses attributions au service de tous les Canadiens et Canadiennes.

Violations de domicile
Le projet de loi C-15, déposé le 14 mars 2001, comprenait des modifications au *Code criminel* qui renforceront les dispositions de détermination des peines pour violation de domicile. Ces modifications définiront précisément l'invasion de domicile comme une circonstance aggravante dont doit tenir compte le juge au moment du prononcé de la sentence. Cela met en relief la gravité de ce comportement criminel qui devrait mériter des peines significatives.

Conduite avec facultés affaiblies
Le 30 juin 2001, des modifications au *Code criminel* (projet de loi C-18) sont entrées en vigueur et feront passer la peine maximale actuelle de 14 ans à l'emprisonnement à vie pour conduite avec facultés affaiblies causant la mort. Ces modifications permettent également aux policiers de demander un mandat pour obtenir un échantillon sanguin d'un conducteur inconscient et qui, à leur avis, a causé une collision entraînant des blessures ou la mort, et dont les facultés sont jugées être affaiblies par la drogue.

La nouvelle peine maximale pour conduite avec facultés affaiblies causant la mort équivaut maintenant à la peine maximale pour homicide involontaire coupable et pour négligence criminelle causant la mort.

Par ces deux modifications, le gouvernement a appliqué les dix recommandations visant des changements au *Code criminel* recommandés dans le rapport de 1999 du Comité permanent de la Chambre des communes sur la justice et les droits de la personne intitulé *Vers l'élimination de la conduite avec facultés affaiblies*.

Propriété intellectuelle et droit d'Internet
L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a rendu un jugement en faveur du gouvernement du Canada lors d'un procès concernant l'utilisation par un courtier de noms de désignation analogues à ceux du gouvernement. Le gouvernement du Canada a affirmé qu'il conserve les droits des marques de commerce en vertu de la common law sur ses noms ministériels et a déposé une plainte en mars auprès du jury de l'OMPI. L'OMPI, l'une des organisations sanctionnées par la Société pour l'attribution des noms de domaine et numéros sur Internet (ICANN) pour traiter de telles situations, a rendu sa décision en juin 2001. Cette décision constitue pour le gouvernement du Canada une jurisprudence importante pour lutter contre d'autres voleurs d'identité numérique qui adoptent des noms liés au gouvernement et, par là, entravent la prestation électronique de services et de programmes gouvernementaux.

Accès licite
Les technologies de communication changeantes qu'utilisent le crime organisé et d'autres personnes pour cacher des activités comme le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et le terrorisme présentent des défis complexes aux ministères et organismes gouvernementaux. Le ministère de la Justice collabore avec le ministère du Solliciteur général et d'autres ministères au projet sur l'accès licite en vue d'élaborer un cadre législatif qui permettra aux organismes d'exécution de la loi et de la sécurité nationale de maintenir leur capacité d'accès licite à

l'information et aux communications malgré ces nouvelles technologies. Ce cadre équilibrera les besoins légitimes de l'exécution de la loi avec les besoins d'une industrie compétitive et novatrice, tout en assurant le respect de la vie privée et des renseignements personnels des Canadiennes et des Canadiens. L'interception, la preuve, la cryptographie et la structure d'ensemble des infractions prévues au *Code criminel* dans ce domaine font également l'objet d'une étude.

Gestion du risque juridique

Le projet de gestion du risque juridique, initiative conjointe du ministère de la Justice et du Conseil du Trésor, a été lancé au début de l'an 2000 en réponse à la croissance extraordinaire, ces dernières années, du volume, de la complexité, des coûts et du risque du contentieux des affaires civiles. Même si la Couronne est souvent exposée à de très hauts risques, l'administration fédérale n'a jamais adopté une approche globale pour éviter ou gérer les contestations judiciaires.

Le but du projet est de formuler une approche durable à la gestion des risques juridiques qui protégera les intérêts de la Couronne tout en minimisant les frais. La stratégie vise à éviter ou minimiser les risques juridiques dans la mesure du possible, et à gérer stratégiquement les litiges lorsqu'ils se présentent.

Le projet mise sur le travail de nombreuses personnes qui ont consacré du temps et des efforts pour effectuer des recherches, consulter des sources, transmettre la rétroaction obtenue et analyser les éléments problématiques et suggérer comment nous devrions changer. À partir de cette base, le projet a permis d'élaborer un cadre accompagné de recommandations en vue d'améliorer la façon dont le gouvernement gère ses risques juridiques et le contentieux des affaires civiles. Le cadre comprend ce qui suit : identification des risques juridiques (balayage), mesures d'évitement des litiges (trousse d'instruments), mesures de gestion des litiges, ressources, communications, rôles et responsabilités.

Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime

Donner aux collectivités les connaissances, les outils et le soutien nécessaires pour réduire la criminalité et la victimisation

La phase II de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, lancée en 1998, comprenait des subventions fédérales de 32 millions de dollars destinées au financement d'initiatives de prévention du crime. Le 5 juillet 2001, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il investissait 145 millions de dollars de plus sur quatre ans dans la phase II de la Stratégie nationale afin de rendre les collectivités plus fortes et plus sûres.

La Stratégie nationale oeuvre, en partenariat avec les citoyens, les collectivités, les municipalités et les gouvernements des treize provinces et territoires et d'autres parties prenantes de tous les secteurs, pour lutter contre le crime et ses causes profondes dans une optique de développement social La Stratégie nationale soutient les collectivités, petites et grandes, en leur fournissant des connaissances, des outils et les appuis nécessaires à la lutte contre les causes profondes du crime et de la victimisation.

En juillet 2001, plus de 1 700 projets s'étaient vu octroyer des fonds dans le cadre de quatre programmes de financement faisant partie intégrante de la Stratégie nationale, à savoir le Programme de mobilisation des collectivités, le Programme de partenariat pour la prévention du crime, le Programme d'action des entreprises pour la prévention du crime et le Fonds d'investissement pour la prévention du crime. Cette initiative prévoit la participation de tous les secteurs de la société et des collectivités dans l'ensemble des provinces et des territoires. Les projets eux-mêmes reflètent la diversité des collectivités dont ils sont issus.

La protection des enfants est l'objectif premier du projet de prévention et d'intervention précoce des enfants et des adolescents exploités sexuellement dont l'équipe intervient dans les vies des enfants et des jeunes qui risquent d'entrer dans le commerce du sexe ou qui le sont déjà. Le projet Premier arrêt, situé au terminal d'autobus de Montréal, endroit où voleurs, souteneurs et vendeurs de drogue profitent des jeunes et des nouveaux venus vulnérables, vise à intercepter ces jeunes, à leur venir en aide et à empêcher qu'ils deviennent des victimes.

Le Centre national de prévention du crime a élaboré des politiques cadres pour trois de ses domaines prioritaires : les enfants (0-12 ans), les adolescents (13-18 ans) et la sécurité personnelle des femmes et des filles. Une quatrième politique cadre sur les peuples autochtones, métis et inuits et leurs collectivités est sur le point d'être terminée. Ces politiques cadres aideront le Centre à cerner et financer les activités à ce chapitre et guider sa politique, sa recherche ainsi que la coordination de ses activités d'éducation et de sensibilisation du public pour qu'elles continuent à se concentrer sur la réduction de la criminalité et de la victimisation au sein de ces populations.

Le Centre poursuit ses efforts pour sensibiliser le public et le renseigner sur la prévention du crime grâce à un bureau national d'information, à un site Web (www..crime-prevention.org) et à un centre d'appel sans frais. Le bureau national d'information est en cours de réorganisation afin d'accueillir sa collection de matériels sur la prévention du crime et un deuxième site Web a été ajouté au Réseau commercial de prévention du crime (www.bnpc-repc.gc.ca). Le Centre continue de promouvoir la prévention du crime au Canada au moyen de nombreuses activités de sensibilisation du public à l'échelle du Canada.

Le Centre a distribué quatre numéros de son bulletin d'information intitulé *Prévention.* La présidente de la stratégie nationale, Barbara Hall, et son groupe continuent de livrer le message de la prévention du crime dans tout le Canada au moyen d'expositions régionales et d'autres activités publiques.

Crime organisé

Mesures législatives efficaces et stratégies vigoureuses d'application de la loi pour accélérer la lutte contre le crime organisé

Le 5 avril 2001, la ministre de la Justice a déposé le projet de loi C-24, un train de mesures législatives de première importance visant le crime organisé. Le gouvernement a annoncé en

même temps de nouvelles subventions de 200 millions de dollars destinées à une stratégie de poursuites en vue de combattre le crime organisé, d'accroître le maintien de l'ordre et d'élaborer d'autres mesures législatives à cet égard. Le projet de loi, élaboré avec la collaboration des gouvernements provinciaux et des corps policiers, a reçu un fort appui du public et des parlementaires, et la Chambre des communes l'a approuvé le 13 juin 2001.

Le projet de loi C-24 donne aux policiers, aux procureurs de la Couronne et aux tribunaux de nouveaux outils pour combattre les activités des organisations criminelles :

- La définition actuelle « d'organisation criminelle » est simplifiée et plus facile à appliquer grâce à la réduction du nombre de personnes nécessaires pour constituer une organisation criminelle, qui passe de cinq à trois, et grâce à l'élargissement des infractions qui définissent un groupe criminel;

- Trois nouvelles infractions ont été créées, visant à la fois la participation à des organisations criminelles et la direction de ces dernières;

- De nouvelles dispositions aideront les policiers à enquêter sur les organisations criminelles et à les infiltrer au moyen d'un processus d'imputabilité qui protégera les policiers contre toute responsabilité pénale lorsqu'ils commettront certains actes qui seraient jugés illégaux dans d'autres circonstances;

- De nouvelles mesures protégeront contre toute intimidation les participants aux processus de justice pénale – jurés, témoins, procureurs et autres;

- D'autres infractions visent les profits tirés du crime organisé au moyen de pouvoirs élargis accordés aux corps chargés d'appliquer la loi pour obtenir la saisie de produits de la criminalité.

Le Ministère a lancé une Stratégie de poursuites intensives qui intensifiera la collaboration entre les procureurs et les enquêteurs dans le cadre d'affaires impliquant le crime organisé. La Stratégie comprend plusieurs volets :

- Des procureurs spécialisés dans le crime organisé qui offriront des conseils experts et rapides aux enquêteurs et aideront le processus juridique et la collecte d'éléments de preuve;

- La création d'unités spéciales de divulgation chargées de gérer le fort volume de preuves dans les affaires concernant le crime organisé;

- Des équipes spéciales de procureurs chevronnés et expérimentés qui pourront être mobilisées pour des poursuites en matière de drogue, de passage de réfugiés clandestins et d'autres infractions fédérales.

Ces initiatives misent sur huit trains de mesures législatives précédentes sur le crime organisé et sont liées à d'autres initiatives policières d'envergure. Le Ministère met la dernière main, en collaboration avec les provinces et d'autres intervenants, à un programme national de lutte contre le crime organisé.

Protection de la vie privée et des renseignements personnels

En août 2000, la ministre de la Justice a annoncé que des hauts fonctionnaires du Ministère passeraient en revue la Loi fédérale sur la protection des renseignements personnels. Cet examen a été proposé en partie par l'évolution rapide de la technologie de l'information, de la biotechnologie et de l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques*, qui traite de la vie privée et de la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. L'examen vise à savoir si les lois actuelles suffisent à protéger les renseignements personnels des Canadiennes et des Canadiens. Dans le cadre de son examen au cours de l'exercice, le Ministère a consulté plusieurs ministères et organismes gouvernementaux pour obtenir des conseils sur les initiatives gouvernementales en cours. Le Ministère consultera les ministères et organismes fédéraux et prendra en compte les anciennes demandes de réforme, notamment celles de la Commissaire à la protection de la vie privée. Le Ministère procédera également à des vastes consultations des Canadiens.

Victimes de la criminalité

Donner aux victimes une voix dans le système de justice

Le ministère de la Justice a rempli des engagements clés dans le cadre de sa stratégie pour les victimes de la criminalité, exposés dans sa réponse en décembre 1998 au comité permanent de la justice et des droits de la personne, intitulée *Les droits des victimes – une voix et non un veto.*

Les modifications au *Code criminel* mises en œuvre le 1er décembre 1999, se fondent sur les réformes des 15 dernières années et les élargissent afin de rehausser la sécurité et la vie privée des victimes dans le système de justice pénale. Ces modifications :

- assurent que les victimes soient informées des possibilités de préparer une déclaration et de la lire devant un tribunal;

- exigent que les policiers et les juges tiennent compte de la sécurité des victimes dans toutes les décisions de cautionnement;

- élargissent la protection de l'identité des victimes et des témoins lors des témoignages et permettent aux juges d'interdire de publier de l'information qui pourrait dévoiler l'identité des victimes ou des témoins dans certaines circonstances.

Une suramende est maintenant imposée automatiquement aux contrevenants trouvés coupables afin qu'ils assument leur responsabilité envers les victimes en général et que soient fournis des revenus aux provinces et territoires pour des services aux victimes.

Le Centre de la politique concernant les victimes continue de miser sur les étapes importantes des programmes à l'intention des victimes de la criminalité. Créé en 1999, le Centre est chargé d'élaborer et de coordonner les initiatives fédérales visant à renforcer le rôle des victimes dans le système de justice pénale et de veiller à ce que le point de vue des victimes soit toujours pris en compte dans l'élaboration de toute politique et loi.

En mars 2000, le gouvernement a annoncé un financement de 25 millions de dollars sur cinq ans au Centre pour les initiatives fédérales relatives aux victimes. Ces ressources seront consacrées à la recherche, à des consultations et à la sensibilisation du public ainsi qu'à l'aide et à l'appui de programmes novateurs afin d'améliorer la situation des victimes dans le système judiciaire.

Le Centre de la politique consulte les provinces et les territoires par l'entremise du Groupe de travail fédéral, provincial, territorial sur les victimes de la criminalité. Ce groupe se rencontre deux fois l'an pour mettre en commun l'information, discuter des priorités de la recherche et définir les nouveaux enjeux.

Le Centre consulte largement des organisations non gouvernementales, des fournisseurs de services aux victimes et d'autres défenseurs de victimes et, au cours de l'année écoulée, a organisé plus de 10 séances de consultations. Celles-ci ont permis de confirmer que les victimes, leurs familles, leurs défenseurs et leurs fournisseurs de services avaient surtout besoin d'information, notamment en ce qui a trait au système de justice pénale et au rôle qu'y occupent les victimes.

Le Centre mène également des recherches afin de déterminer les besoins des victimes et les lacunes des services et programmes à cet égard, l'efficacité des mesures législatives en place ainsi que les meilleures pratiques et nouvelles approches adoptées par ses pairs.

Tout récemment, le Centre a terminé un examen de la documentation publiée durant les dix dernières années sur les enjeux visant les victimes dans le système de justice pénale. Cet examen a permis de définir les lacunes de nos connaissances et de déterminer les domaines de recherche et de suivi.

Le Centre a également participé à la recherche sur les déclarations des victimes et a organisé des groupes d'étude avec les victimes pour discuter de leurs expériences. Ces groupes constituaient la première étape d'une vaste recherche sur les avantages des déclarations des victimes.

À l'heure actuelle, des consultations sont menées auprès d'universitaires, de victimes, de défenseurs des victimes, de procureurs de la Couronne, d'avocats de la défense et de juges en vue d'élaborer un programme de recherche.

En août 2000, 10 millions de dollars (1,9 million par an) sur cinq ans ont été consacrés à des initiatives visant à aider les provinces et les territoires à appliquer la loi en ce qui a trait aux victimes de la criminalité, soutenir des projets pilotes d'aide aux victimes, surtout dans les régions rurales, et fournir un fonds d'aide financière d'urgence pour les victimes et leurs

familles. Ce Fonds destiné aux victimes fait partie de la somme de 25 millions de dollars affectée au Centre de la politique concernant les victimes.

Les subventions aux organisations se situent généralement entre 25 000 et 50 000 dollars. Les organisations qui bénéficient d'aide financière doivent avoir d'autres sources de financement pour leurs projets pour faire en sorte que ces projets reçoivent un appui à long terme au sein de la collectivité.

Pour tout renseignement concernant les enjeux relatifs aux victimes, le Centre de la politique concernant les victimes et le Fonds pour les victimes, veuillez vous rendre à l'adresse Internet suivante : **http://canada.justice.gc.ca/victime**.

Crimes de guerre
En partenariat avec Citoyenneté et Immigration Canada et avec la Gendarmerie royale du Canada, le ministère de la Justice du Canada continue de montrer que le Canada est un chef de file mondial dans le traitement de ceux qui ont commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Le quatrième rapport annuel sur les crimes de guerre, publié le 4 juillet 2001, démontre l'engagement constant du gouvernement du Canada à assurer que le Canada ne deviendra pas un refuge pour ceux qui ont participé à des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, qu'ils soient présents ou passés.

Le rapport annuel, publié conjointement par le ministère de la Justice du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada et le Solliciteur général du Canada, donne un aperçu des réalisations du Gouvernement dans le cadre de sa stratégie en matière de crimes de guerre. L'année passée, 42 personnes ont été expulsées du Canada et l'entrée au pays a été refusée à 644 personnes accusées de crimes de guerre. Le 2 mars 2001, le gouvernement a obtenu devant la Cour fédérale son sixième cas de révocation de citoyenneté reliée à la Seconde Guerre mondiale.

Afin de garantir que le Canada continue d'être un chef de file parmi les nations de par son engagement à amener devant les tribunaux les personnes ayant participé à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité, le ministère de la Justice, de concert avec ses partenaires, passe en revue toutes les allégations, fait des enquêtes le cas échéant et prend des mesures juridiques appropriées lorsqu'il existe suffisamment de preuves que des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre ont été commis.

ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ

Autonomie gouvernementale des Autochtones
La Direction de la justice applicable aux Autochtones du ministère de la Justice participe à quelque 17 négociations d'autonomie gouvernementale axées sur l'administration de la justice dans huit provinces et territoires. Outre ces négociations, le Ministère oriente et conseille les principaux négociateurs fédéraux dans plusieurs autres négociations où l'administration de la justice sera éventuellement un aspect à débattre, une fois conclues les discussions sur d'autres sujets prioritaires. Nombre de groupes autochtones qui participent aux négociations d'autonomie gouvernementale s'occupent également de programmes en matière de justice financés dans le cadre de la Stratégie de justice autochtone, ce qui leur permet de trouver des solutions pratiques aux problèmes en vue de les aider à atteindre l'autonomie gouvernementale.

Examen de la *Loi sur l'accès à l'information*
Le 21 août 2000, la ministre de la Justice et la présidente du Conseil du Trésor ont annoncé l'établissement du Groupe d'étude de l'accès à l'information. Le Groupe de travail a mené un examen approfondi du régime d'accès à l'information, notamment la nécessité de changements tant administratifs que législatifs. Il a consulté divers secteurs de la fonction publique, les provinces et d'autres gouvernements nationaux, en vue de déterminer les pratiques d'excellence et les grands enjeux et de recueillir des données. Des organismes, des groupes et des particuliers de l'extérieur de l'administration fédérale qui s'intéressent aux questions d'accès à l'information ont également été consultés. Le Groupe a demandé des mémoires au public. Un comité consultatif externe aide le Groupe de travail en lui donnant un autre point de vue de la gamme des enjeux de l'accès à l'information. Le Groupe de travail présentera ses recommandations à l'automne 2001.

Bilinguisme et bijuridisme
Conformément à l'engagement renouvelé envers les langues officielles dans le discours du Trône et à l'annonce du Premier ministre le 25 avril 2001 concernant les responsabilités supplémentaires du ministre des Affaires intergouvernementales dans ce domaine, la ministre de la Justice collabore avec le ministre des Affaires intergouvernementales et les ministres qui ont des responsabilités statutaires et des programmes dans ce domaine, au développement d'un nouveau cadre de politique en vue de renforcer le programme des langues officielles.

Le Ministère a également monté un kiosque au cours du « Dialogue vivant », conférence organisée par la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) en mars 2001, afin de renseigner les Canadiens et les Canadiennes sur les programmes et les initiatives du Ministère en matière de langues officielles.

Examen de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*

La Commission d'examen de la *Loi canadienne sur les droits de la personne,* nommée par la ministre de la Justice le 8 avril 1999, a publié le 21 juin 2000 son rapport intitulé *Promotion de l'égalité : une nouvelle vision.* Le rapport constitue le premier examen approfondi de la Loi depuis son entrée en vigueur en 1977. Ce rapport contient 165 recommandations allant de changements à la structure et aux procédures jusqu'à l'ajout de nouveaux motifs de discrimination. Ces recommandations reposaient sur de vastes consultations et des documents de recherches commandités par la Commission auprès de spécialistes renommés dans le domaine des droits de la personne. Le ministère de la Justice examine à l'heure actuelle ces recommandations en consultation étroite avec d'autres ministères et groupes intéressés.

Processus de révision des condamnations

Des modifications au *Code criminel*, qui amélioreront le processus de révision des allégations de condamnation injustifiée, ont été déposées dans le cadre du projet de loi C-15 le 14 mars 2001.

La révision des condamnations englobera désormais un examen des infractions punissables par procédure sommaire, des pouvoirs d'enquête et exigera que le ministre de la Justice présente un rapport au Parlement sur le fonctionnement des révisions des condamnations. Des changements non législatifs seront également apportés afin de bonifier le fonctionnement et l'efficacité de la commission de révision.

Réforme de la procédure pénale

Dans le cadre du projet de loi C-15, déposé au Parlement le 14 mars 2001, la Phase III de l'Initiative de réforme de la procédure pénale propose des dispositions qui simplifieront les procédures de procès, renforceront la protection des victimes et des témoins dans les procès criminels, favoriseront des procès plus rapides conformément à la Charte et moderniseront le système de justice pénale au moyen d'une plus grande utilisation de la technologie.

Les propositions, formulées en collaboration étroite avec les provinces et les territoires, misent sur les deux premières phases de l'Initiative de réforme de la procédure pénale, qui ont aidé avec succès les autres instances à mieux gérer les ressources du système de justice pénale.

Diversité et égalité des sexes

En mars 2000, le Bureau de la diversité et de l'égalité des sexes a participé en tant que membre de la délégation canadienne à la 45^{e} session de la Commission des Nations Unies sur la condition féminine et a représenté le Canada dans des discussions thématiques sur la discrimination fondée sur le sexe et toute autre forme de discrimination. Les conclusions des discussions seront utilisées à la Conférence mondiale contre le racisme en automne 2001.

Le Bureau a collaboré avec les paliers fédéral, provincial et territorial pour élaborer un instrument d'analyse du contexte social : la grille intégrée d'analyse de la diversité et de l'égalité. La grille est utilisée pour évaluer l'incidence que des projets en matière de justice sont susceptibles d'avoir sur les Autochtones, les personnes handicapées, les adolescents et les

enfants, les minorités raciales, les femmes et d'autres groupes de personnes qui cherchent l'égalité au Canada.

En décembre 2000, le Bureau a rencontré son comité consultatif national composé d'experts de l'extérieur afin de discuter de la mise sur pied d'un programme de formation et de sensibilisation au sein du ministère de la Justice en vue d'établir les structures, processus et outils nécessaires pour institutionnaliser la pratique de l'analyse du contexte social au sein du Ministère. En hiver et au printemps 2001, un sous-groupe du comité consultatif national et les membres de l'équipe du Bureau ont rédigé le plan du programme. Un programme pilote a été présenté aux membres du Ministère en juin.

Le Bureau de la diversité et de l'égalité des sexes, et ses trois partenaires autochtones (le Conseil national des femmes Métis, Pauktuutit et l'Association des femmes autochtones du Canada), ont reçu l'autorisation, dans le cadre de l'Initiative du secteur du bénévolat, d'organiser des consultations auprès des femmes autochtones sur des questions liées à la justice. Ces consultations auront lieu à Ottawa, du 26 au 28 septembre 2001.

Harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil du Québec
Le 1er juin 2001, la *Loi S. 1 visant à harmoniser le droit fédéral avec le droit civil du Québec* recevait la sanction royale.

Cette nouvelle loi vise à harmoniser certaines lois fédérales dont l'application touche au droit privé provincial. Elle facilitera l'intégration de la terminologie, des notions et des institutions du droit civil québécois et de la common law dans les lois fédérales.

Ayant adopté en 1993 la Politique d'application du Code civil du Québec à l'administration publique fédérale, le Ministère a par la suite mis en œuvre le Programme d'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil de la province de Québec, dont il a confié le mandat à la Section du Code civil. Le Programme vise à adapter les lois et règlements fédéraux, qui traitent de droit privé ou en utilisent les notions, aux nouveaux concepts, aux nouvelles institutions et au nouveau vocabulaire du *Code civil du Québec*. Il fait également siens les objectifs de la Politique sur le bijuridisme législatif qui permet aux juristes de common law et aux civilistes, tant anglophones que francophones, de reconnaître leur tradition juridique respective. Il assure enfin une meilleure réalisation des politiques législatives fédérales au Québec et minimise du même coup les problèmes d'application et d'interprétation des lois fédérales qui peuvent naître de l'entrée en vigueur du *Code civil du Québec*.

Le droit fiscal, le droit réglementaire et le droit commercial ont été identifiés comme domaines clés en matière d'harmonisation. Le ministère de la Justice du Canada entend, au cours des prochaines années, mettre l'accent sur l'harmonisation des lois et règlements qui tombent dans ces catégories.

D'ailleurs, au cours de la session parlementaire 2000-2001, deux projets de loi en matière fiscale ont été déposés. Le projet de loi S-23, la *Loi modifiant la Loi sur les douanes et d'autres lois en*

conséquence, a franchi l'étape du Sénat avant le congé estival. Le projet de loi C-22, la *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu, certaines lois liées à la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les douanes, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations et une loi liée à la Loi sur la taxe d'accise* a été adopté par la Chambre des communes.

Compensation judiciaire

Le 13 décembre 2000, la ministre de la Justice a publié la réponse du gouvernement aux recommandations, proposées en 1999 par la Commission d'examen de la rémunération et des avantages sociaux des juges. Ces recommandations font suite à une décision de la Cour suprême du Canada en 1997, qui établissait de nouvelles exigences constitutionnelles pour déterminer la rémunération des juges, y compris celle voulant que chaque juridiction canadienne ait « une commission indépendante, objective et efficace ». La réponse du gouvernement propose un niveau approprié de rémunération des juges tout en assurant sa responsabilité fiscale à l'égard du contribuable. Le 14 juin 2001, des amendements à la *Loi sur les juges* qui met en œuvre la réponse du gouvernement ont reçu la sanction royale. On trouvera le texte de la réponse du gouvernement à l'adresse Internet suivante :
http://canada.justice.gc.ca/fr/min/pub/achieve2000.html

Modernisation des avantages et des obligations

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la *Loi sur la modernisation des avantages et obligations*, le ministère de la Justice continue d'aider les ministères fédéraux à changer les règlements et les politiques afin de les rendre conformes à la nouvelle Loi. La Loi modifie 68 lois fédérales pour étendre aux conjoints de même sexe les mêmes avantages et obligations que ceux attribués aux conjoints de fait de sexe opposé. Parallèlement à ces travaux, le Ministère suit de près les progrès de l'étude de la Commission du droit du Canada sur la façon dont la loi pourrait cerner et soutenir plus efficacement la diversité des relations personnelles étroites entre adultes.

Examen de la législation sur l'équité salariale

Un Groupe de travail chargé d'examiner les textes législatifs sur l'équité salariale a été mis sur pied au printemps 2001. Il entreprendra l'étude de l'article 11 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* qui rend discriminatoire le fait de payer les hommes et les femmes différemment pour effectuer un travail de valeur égale. L'article n'a pas été modifié ou examiné en détail depuis l'entrée en vigueur de la loi en 1977.

Dans ce cadre de son mandat, le Groupe de travail mènera un examen et une analyse comparative pour ce qui est des expériences « à travail égal, salaire égal » et de l'équité salariale dans les juridictions provinciales et territoriales au Canada et d'autres expériences internationales. Il examinera et évaluera divers modèles et les pratiques d'excellence pour l'application des principes « à travail égal, salaire égal » et formulera une série d'options et de recommandations en vue d'améliorer le cadre législatif traitant des questions d'équité salariale.

Les pensionnats

Le Ministère a continué à collaborer étroitement avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et avec le Bureau de résolution des questions liées aux écoles indiennes et aux pensionnats du Canada à la mise en œuvre de la stratégie nationale en vue de résoudre les réclamations dues aux sévices subis par les Indiens dans les pensionnats. La stratégie est conçue pour valider certaines réclamations, de façon respectueuse de la culture et des besoins des survivants, pour explorer les options et choisir des moyens acceptables personnellement de résoudre ces réclamations. La stratégie met l'accent sur la guérison et des choix sûrs pouvant comprendre le litige ou d'autres options.

La stratégie comprend une série de projets de résolution des différends dans tout le Canada en vue d'examiner la possibilité de résoudre les réclamations de façon appropriée et opportune. Les projets visent une collaboration étroite avec des groupes locaux de survivants et des groupes représentant les églises afin de concevoir un processus d'évaluation des allégations de chaque groupe.

Réforme de la détermination de la peine et justice réparatrice
Le ministère de la Justice a continué de surveiller les tendances de la détermination de la peine et la jurisprudence liée aux peines avec sursis et a entamé des recherches empiriques importantes sur des lignes directrices en matière de détermination de la peine et des pratiques obligatoires de détermination de la peine dans d'autres pays afin d'en déterminer l'efficacité. Une étude sur l'utilisation de peines discontinues a été entreprise avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux à la demande des ministres de la Justice en septembre 2000.

Le Ministère joue un rôle de premier plan dans la formulation de propositions visant l'adoption de principes de base de l'utilisation de la justice réparatrice, tant au Canada qu'à l'étranger, grâce à une résolution présentée par le gouvernement du Canada en avril 2000 à la Commission des Nations Unies sur le crime. Le Ministère collabore avec ses partenaires fédéraux et d'autres ordres de gouvernements à l'avancement de l'élaboration de politiques et de programmes d'approches réparatrices visant à résoudre les comportements criminels. Les principes de réparation sont intégrés dans tous les travaux politiques et continueront de représenter un élément important de l'élaboration de programmes et de politiques touchant la justice autochtone, la réforme de la justice pour les jeunes, la prévention du crime et les questions touchant les victimes.

Réforme structurale du système de justice
Le ministère de la Justice passe constamment en revue les mécanismes et les structures du système de justice afin de trouver des moyens d'en accroître l'efficacité et l'accessibilité tout en préservant la qualité de la justice.

À l'heure actuelle, le ministère de la Justice, de concert avec les provinces et les territoires, entreprend une étude de faisabilité sur la nécessité d'une réforme structurale du système de justice. Cette étude portera sur la nécessité du changement et, si nécessité il y a, elle portera alors sur les diverses options de réforme. Quelques provinces se sont déjà montrées intéressées à un tribunal unifié ou un seul tribunal de première instance. D'autres modèles sont étudiés,

notamment le modèle québécois d'une juridiction élargie pour la cour provinciale, la fusion des administrations des tribunaux de première instance et la reclassification des infractions.

RENDRE LE SYSTÈME DE JUSTICE PLUS ACCESSIBLE

Programmes de justice communautaire autochtone

La Stratégie sur la justice applicable aux Autochtones a été établie en octobre 1996 pour appuyer les initiatives de justice communautaire autochtones. Il s'agit d'un programme à frais partagés avec les provinces et les territoires qui soutient environ 90 programmes et offre des services à quelque 280 collectivités réparties dans tout le Canada.

Ce qui explique en particulier le succès de cette initiative, c'est le rôle joué par les Premières nations ainsi que par les communautés métisses et inuites dans la mise sur pied de services de justice destinés aux Autochtones, de manière que leurs traditions culturelles et leurs réponses collectives soient respectées dans le règlement des différends.

Les programmes utilisent une diversité de modèles, qu'il s'agisse de médiation, de cercles ou de conférences, qui s'attachent à la guérison et à la responsabilité communautaire, plutôt qu'à l'isolement et à la sanction. Ils prévoient des solutions de rechange et des mesures de déjudiciarisation dans le cas des dossiers criminels, des mesures de médiation et de règlement des conflits dans les affaires civiles se rapportant à la famille et au bien-être des enfants, ainsi que de l'aide à l'intention des juges autochtones et des programmes de cours tribales.

Les programmes relient en général les professionnels de la justice aux victimes, aux familles, aux chefs, aux Anciens et autres personnes respectées, ainsi qu'aux prestataires de services autochtones, pour que soient élaborées des solutions de rechange durables et de qualité. Au mois de mars 2001, une somme de 6,8 millions de dollars par année a été versée à des collectivités autochtones, et les provinces et territoires avaient contribué un financement équivalent ou supérieur.

Les programmes de justice communautaire autochtone s'ajoutent au Programme des travailleurs judiciaires autochtones, lequel aide depuis 1978 les Autochtones traduits devant le système de justice pénale à obtenir un traitement équitable, juste et qui tient compte de leur culture. La contribution du gouvernement fédéral à ce programme s'établit à 4,5 millions de dollars pour l'exercice 1997-1998.

Entre 1996 et 1999, le Ministère a effectué un examen du Programme des travailleurs judiciaires autochtones en collaboration avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones pour la prestation du Programme en vue de rehausser la capacité de celui-ci à répondre aux nouveaux besoins des collectivités autochtones. En octobre 1999, l'évolution du rôle des travailleurs judiciaires autochtones a été reconnue et les recommandations faites dans le cadre de l'examen ont été approuvées lors d'une réunion des sous-ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la justice. Le Groupe de travail tripartite met actuellement en œuvre un bon nombre de ces recommandations, notamment celles qui touchent la formation, l'évaluation des programmes et la collecte des données. Le Ministère révise à l'heure actuelle les ententes de partage des coûts à ce chapitre.

Réseau d'apprentissage de la justice autochtone

Le Réseau d'apprentissage de la justice autochtone continue, dans le cadre de la Stratégie de justice pour les Autochtones, de mettre en contact des travailleurs autochtones de première ligne avec d'autres spécialistes du droit dans les collectivités rurales et urbaines. Il a organisé des conférences et des ateliers de formation ou a contribué financièrement à la tenue de ces conférences et ateliers dans tous les coins du pays depuis août 1998. Il fait paraître, tous les deux mois, un bulletin intitulé « Lien » qui est largement diffusé, notamment à l'ensemble des Premières nations et aux Métis. On y fait état de modèles de programmes innovateurs et de collectivités qui se distinguent par leur excellence. Le Réseau continue d'offrir, sur demande, le très populaire document intitulé *Créer des partenariats de justice communautaire : les cercles de conciliation communautaires*. En outre, il distribue un guide de vidéos portant sur des sujets relatifs à la justice applicable aux Autochtones, ainsi que de ses propres vidéos. Notons, à titre d'exemple, le documentaire sur le Donald Marshall Cultural Camp, pour les jeunes à risque, et la vidéo documentaire intitulée *Une question de confiance* sur le travail de la Société de liaison entre les autochtones et la police de Vancouver, laquelle s'est mérité un prix.

Parmi les activités récentes du Réseau, notons les débuts d'un programme de formation visant à intensifier la sensibilisation aux perspectives autochtones, sur le thème *Perceptions autochtones*. La session de six jours permet au participant de bien comprendre pourquoi et comment les Autochtones perçoivent certaines questions. Le cours a été rédigé après des recherches bien fouillées par des Autochtones par l'entremise du Centre canadien, maintenant disparu, des relations raciales, conjointement avec la Gendarmerie royale du Canada. Le Ministère entend promouvoir le cours *Perceptions autochtones* dans les ministères s'occupant d'initiatives autochtones particulières.

Accès aux Ententes en matière de justice
Ces ententes rassemblent le financement de trois programmes - Aide juridique, travailleur social autochtone auprès des tribunaux, et services de vulgarisation et d'information juridiques - en une seule entente globale, une par territoire. Ces ententes novatrices sont conçues pour assurer aux gouvernements territoriaux toute la latitude dont ils ont besoin pour relever le défi que constitue la prestation des services de justice dans le Nord. Les ententes, conclues avec les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon en 1998 et avec le Nunavut en 1999, sont en cours de négociation.

Consultation et participation du public
Le ministère de la Justice s'assure que la participation du public fait partie intégrante du processus d'élaboration des politiques et des programmes. C'est la raison pour laquelle le Ministère participe activement au réseau fédéral de consultations et collabore fortement à l'élaboration d'une nouvelle politique en matière de consultations et d'engagement des citoyens, sous la gouverne du Secrétariat du Conseil du trésor et du Bureau du conseil privé.

Durant l'année écoulée, le Ministère a publié son Plan stratégique 2001-2005 ainsi que le plan stratégique du secteur de la politique couvrant la même période. Les deux documents donnent une place prépondérante à la capacité de participation du public et à l'amélioration de la façon dont le public canadien et les intervenants du système de justice et autres prennent part au

processus politique. Les documents établissent également des jalons et des cibles pour le présent et l'avenir au chapitre des efforts et des activités liés à la participation du public.

L'année a également marqué la mise au point et le lancement d'un certain nombre d'outils, et le Ministère peut donc maintenant compter sur un Énoncé de politique, un guide pour les hauts fonctionnaires et un module de formation qui assurera la cohérence des activités ministérielles visant la participation du public.

Alors que les consultations axées sur les documents continuent d'être le moyen le plus fréquent pour les intervenants et le public de participer à l'élaboration de programmes et de politiques, le Ministère se dirige de plus en plus vers des réunions avec animateur, ainsi que vers des méthodes innovatrices telles que les technologies en direct et de nouvelles techniques de débats pour réaliser les engagements pris dans son Plan stratégique.

À l'échelle du Ministère, la participation du public continue d'être le moyen principal d'intégrer les apports des parties prenantes, des provinces, des territoires et du grand public dans le processus d'élaboration des politiques et des programmes.

Règlement des différends

Les gouvernements, les tribunaux, les entreprises, les établissements d'enseignement et le public canadien cherchent de plus en plus des moyens plus efficaces de résoudre les différends. L'Initiative ministérielle en matière de résolution des conflits fait partie de l'examen des options et du choix appropriés pour aider à les régler. Même s'il vaut mieux s'en remettre aux tribunaux pour régler certains différends, de nombreux autres peuvent être résolus sans recourir à la loi. Des procédures telles que la médiation peuvent faire gagner du temps et économiser de l'argent et accroître la satisfaction à l'égard des résultats, donner l'occasion aux parties de jouer un rôle plus direct dans les conflits qui les touchent et préserver les rapports entre les parties en conflit.

Pour appuyer le recours accru et éclairé au règlement des différends au niveau fédéral, le Ministère est très actif sur plusieurs fronts. En 1998, le Conseil du Trésor a approuvé la création d'un Fonds de règlement des conflits qu'il a pourvu de 4,6 millions de dollars pour soutenir l'élaboration et l'application de programmes et projets du genre de résolution des conflits dans l'administration fédérale. Au cours des deux premières années, il a fourni du soutien à 38 projets. Après un hiatus d'une année, le Fonds a reçu une autre somme de 2,3 millions de dollars pour l'exercice 2001-2002. Ces fonds servent à appuyer la conception et l'application de processus de règlement des différends dans des domaines tels que l'amélioration du traitement des appels relatifs au Régime de pensions du Canada; la résolution de conflits dans des établissements pénaux fédéraux; en tant que mécanisme supplémentaire pour réduire le nombre d'appels en matière fiscale devant les tribunaux et en tant qu'option de rechange au règlement des différends découlant du processus des marchés du gouvernement fédéral.

Le Ministère a également établi un Programme de partage des médiateurs du ministère de la Justice qui offre un accès élargi aux médiateurs formés, et ce, à l'échelle de l'administration fédérale, en règlement de conflits survenant sur le lieu de travail. La responsabilité de la

coordination du programme a été remise à la Direction des recours de la Commission de la fonction publique en automne 2000 afin de donner à une autre organisation la possibilité d'être « championne » et d'élargir son expérience relative au règlement des conflits. Une formation continue des employés ministériels et des représentants des clients dans le domaine des concepts et pratiques de RD est essentielle aux connaissances et à la spécialisation en matière de RD dans l'administration fédérale. Cette formation prend diverses formes, allant de la prestation d'un module de sensibilisation juridique, afin d'initier les ministères et organismes clients à la vaste gamme de mécanismes axés sur le règlement des conflits, à une formation plus formelle dans des procédés particuliers tels que la négociation structurée et la médiation.

Le ministère de la Justice travaille avec les ministères clients les plus importants pour les aider à élaborer et à appliquer des pratiques solides de règlement des différends qui répondent aux besoins particuliers de ces ministères.

Le Ministère œuvre étroitement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les sociétés de droit et des organismes de règlement des différends à but non lucratif afin de mettre en commun l'information et de mettre sur pied des politiques et des pratiques qui appuient l'intérêt grandissant manifesté à l'endroit du règlement des conflits dans tout le pays. De plus, le Ministère a publié une brochure sur le règlement des différends pour aider les Canadiennes et les Canadiens à mieux comprendre ce qu'est le règlement des différends. Le Ministère administre depuis deux ans dans chaque programme de droit au Canada un « Prix règlement des différends dans les études de droit » de 1 500 $, pour le meilleur mémoire exposant de nouvelles idées et attestant une qualité supérieure dans ce domaine.

Programme d'aide juridique

Afin de garantir que les Canadiennes et les Canadiens désavantagés ne manqueront pas d'avocat dans des affaires pénales graves, le Ministère fournit des fonds d'aide juridique aux provinces et territoires au moyen d'ententes de contributions et d'accès aux Ententes en matière de justice. La particularité de ces ententes est la création d'un comité de hauts fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, chargé de communiquer l'information et de collaborer à l'élaboration de la politique en matière d'aide juridique. Le Groupe de travail permanent sur l'aide juridique est également mandaté pour mener, auprès d'organisations non gouvernementales qui s'intéressent à la justice, des consultations à un moment précoce sur des projets en matière d'aide juridique et d'autres initiatives susceptibles d'avoir une incidence sur les coûts, la qualité et la prestation des services d'aide juridique.

Région du Nord

En mars 2001, une nouvelle Région du Nord a été établie au ministère de la Justice, rassemblant ainsi les divers bureaux régionaux du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Le bureau de la nouvelle Région du Nord sera situé à Whitehorse. La création de la nouvelle région

contribuera au développement de politiques et de programmes qui répondront mieux aux défis et aux besoins spécifiques du Nord canadien.

Programme de vulgarisation et d'information juridiques

Le Programme de vulgarisation et d'information juridiques appuie les priorités et le mandat du ministère de la Justice en vue d'intégrer le système de justice pour qu'il soit accessible, rentable et axé sur les citoyens et sur la collectivité. Le Programme soutient financièrement une organisation par juridiction en vue d'assurer des services de vulgarisation et d'information juridiques. Ces organismes constitués en réseau jouent un rôle précieux puisqu'ils permettent de veiller à ce que les Canadiens soient informés de leurs droits et responsabilités.

Durant l'exercice 2000-2001, le Ministère a aussi continué d'aider le Réseau d'accès à la justice (ACJNet) qui, par l'entremise d'Internet, offre des services d'information et de vulgarisation dans les domaines du droit et de la justice.

En 1999-2000, le Ministère a versé une contribution maximale de 180 098 dollars à Éducaloi, service de vulgarisation et d'information juridiques au Québec. Le financement se poursuivra au cours de l'exercice 2000-2001. Le ministère de la Justice du Canada s'associe au Barreau et à la province de Québec par l'entremise d'Éducaloi. Ce service fournira des produits de vulgarisation et d'information juridiques au moyen d'un site Internet, de feuillets d'information et autres.

En outre, le Ministère a entamé des discussions nationales sur la future orientation du Programme en fonction des priorités et des objectifs actuels du Ministère et de l'administration fédérale et des besoins changeants des citoyens canadiens.

TRAVAIL INTERNATIONAL

Le Ministère continue de jouer un rôle de premier plan dans les organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des États américains, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Conseil de l'Europe et le Groupe des 8 dans le domaine des droits de la personne et de justice pénale internationale. Le Canada a assuré le leadership au secrétariat du Commonwealth pour élaborer des initiatives du Commonwealth visant le cybercrime.

Ébauche de la Convention sur le cybercrime du Conseil de l'Europe

Le Ministère a joué un rôle de premier plan dans les négociations et l'élaboration de l'ébauche de la Convention du Conseil de l'Europe sur le cybercrime, qui a été approuvée en juin 2001 par le Comité européen des problèmes de la criminalité, organisme intergouvernemental relevant du Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

Lorsqu'elle sera adoptée par le comité des ministres, la Convention constituera le premier traité international sur les infractions criminelles commises par Internet et autres réseaux informatiques, traitant notamment des violations du droit d'auteur, de fraude informatique, de pornographie juvénile et d'infractions liées à la sécurité des réseaux. L'ébauche de Convention est le fruit de quatre années de travail d'experts du Conseil de l'Europe et de leurs collègues du Canada, des États-Unis, du Japon et d'autres pays. Plus tôt cette année, le ministère de la Justice a organisé à Ottawa une réunion d'experts du Comité d'experts sur le crime dans le cyberespace afin de rédiger un mémoire explicatif accompagnant l'ébauche de convention sur le cybercrime.

Lutte contre la corruption

Le Ministère a continué de participer aux efforts internationaux contre la corruption, surtout avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation des États américains et l'Organisation des Nations Unies. Il participe au processus d'évaluation mutuelle de l'OCDE pour surveiller l'application par chaque pays participant de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics dans les transactions internationales. De plus, le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à la mise au point d'un mécanisme de suivi de la Convention interaméricaine de lutte contre la corruption (ratifiée par le Canada le 6 juin 2000). Le Ministère participera aux travaux sur le mécanisme de suivi.

Le Ministère jouera également un rôle prépondérant dans la préparation et la négociation d'un nouvel instrument de l'Organisation des Nations Unies contre la corruption. Un document de travail intitulé « Instrument proposé des Nations Unies contre la corruption » peut être consulté sur le site Web du ministère de la Justice du Canada (http://canada.justice.gc.ca). Des représentants du Ministère ont aussi participé au Forum mondial de lutte contre la corruption et de sauvegarde de l'intégrité II.

Conférence des ministres de la Justice et de l'Intérieur du G-8 sur le crime organisé transnational

La ministre de la Justice a dirigé la délégation canadienne à la réunion des ministres de la Justice et de l'Intérieur du Groupe des huit (G-8) qui a eu lieu à Milan, en Italie, en février 2001. Les discussions ont porté principalement sur la Convention contre la criminalité transnationale organisée. Les ministres ont confirmé leur désir d'une ratification rapide de la convention et des protocoles qui s'y rattachent. Les représentants du Ministère ont participé activement aux groupes de travail du G-8 concernant la criminalité transnationale, l'assistance juridique mutuelle et le crime de haute technologie. Il s'agissait notamment de la participation à des consultations internationales avec des représentants des industries des communications et des technologies de pointe en vue de développer et d'améliorer la collaboration gouvernement/industrie en matière de prévention et d'enquête des crimes de haute technologie, en particulier le suivi des criminels par Internet.

Tribunal pénal international

La *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerres* est entrée en vigueur le 23 octobre 2000. Cette loi assure au Canada la capacité de remplir ses obligations en vertu du *Statut du Tribunal pénal international* et a renforcé le fondement législatif permettant de poursuivre au Canada des personnes pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Le Ministère continue d'œuvrer avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour appuyer l'établissement du Tribunal pénal international.

La Francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie regroupe 52 États et gouvernements ayant le français en partage. En ce qui a trait à la coopération juridique et judiciaire en Francophonie, le Bureau de la Francophonie agit comme correspondant sectoriel du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Il est appelé à exercer des responsabilités de coordonnateur aussi bien avant qu'après les sommets de la Francophonie, que ce soit au niveau de l'élaboration des positions canadiennes, de l'analyse des décisions qui y sont prises ou encore du suivi de l'exécution.

Le Bureau agit comme représentant du Ministère lors des réunions spécialisées convoquées par l'Agence intergouvernementale de la francophonie. C'est ainsi qu'au mois de février 2001, une délégation ministérielle a représenté au Caire le Canada à la troisième réunion du Bureau de suivi de la Conférence des ministres francophones de la Justice. À cette occasion, les délégués des ministères participants, les ministres et les experts ont fait le bilan du Plan d'action francophone en faveur de la Justice, de l'État du droit, des droits de la personne et du Développement, puis arrêté les nouveaux axes prioritaires d'intervention de la coopération juridique francophone. Ceux-ci devraient être soumis aux chefs d'État et de gouvernement lors du 9e Sommet francophone qui se tiendra à Beyrouth au mois d'octobre 2001.

Prévention de la torture

Le Ministère a pris part, en octobre 2000, au Groupe de travail établi par la Commission des droits de la personne, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, dans le but de mettre au

point un *Protocole d'entente facultatif assortissant la Convention contre la torture et autres traitements ou châtiments cruels, inhumains ou dégradants*. Un sous-comité sera alors créé, dont le mandat l'enjoindra de se rendre dans les pays où des personnes sont privées de leur liberté. En novembre 2000, le Canada a déposé son troisième rapport sur la mise en œuvre de la *Convention contre la torture et autres traitements ou châtiments cruels, inhumains ou dégradants*.

Aide juridique mutuelle de l'Organisation des États américains
Le Ministère est également un chef de file dans l'établissement d'un réseau électronique pour l'aide juridique mutuelle dans le domaine du droit pénal dans l'hémisphère. Le Ministère aide le ministère du Solliciteur général dans des travaux bilatéraux avec les États-Unis en vue de lutter contre la fraude transnationale.

Autres conventions en droit pénal
Des efforts sont en cours en vue d'appliquer diverses conventions dans le cadre du doit pénal international, notamment la Convention sur la sécurité du personnel de l'Organisation des Nations Unies, la Convention internationale sur la suppression du terrorisme et la Convention internationale sur le financement du terrorisme.

Droit privé international
Le ministère de la Justice a poursuivi sa contribution à l'harmonisation du droit privé international au sein d'organisations internationales comme la Conférence de La Haye sur le droit privé international, Unidroit, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et l'Organisation des États américains. Des représentants du Ministère ont contribué activement dans des domaines tels que le droit commercial international, la coopération judiciaire et l'exécution des jugements, le droit de la famille et la protection de l'enfant et des adultes, ainsi que la protection de la propriété. Voici quelques projets parmi les plus importants :

- poursuite des négociations sur l'ébauche de la Convention sur les intérêts internationaux dans l'équipement mobile et l'ébauche connexe du protocole sur l'équipement aérien, coparrainée par Unidroit et l'Organisation de l'aviation civile internationale. Ces convention et protocole constituent le cadre de la création et des effets d'un intérêt international dans l'équipement mobile;

- peaufinage de la Convention de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les affectations de comptes clients dans le droit commercial international et modèle de droit sur les signatures électroniques;

- participation du Groupe de travail de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur l'arbitrage commercial international, y compris la forme d'une entente d'arbitrage, des mesures provisoires de protection et la conciliation;

- poursuite des négociations sur l'ébauche de la Convention de La Haye sur la juridiction et les jugements étrangers en matière civile et commerciale;

- fin de la première ronde de négociations pour l'ébauche de la Convention sur le droit applicable aux valeurs mobilières détenues par des intermédiaires à la Conférence de La Haye sur le droit privé international;

- collaboration avec la Conférence pour l'harmonisation des lois du Canada en vue de rédiger un projet de loi sur l'uniformité des mesures coercitives étrangères;

- collaboration avec la Conférence pour l'harmonisation des lois en vue de rédiger des lois d'application uniforme de la Convention de La Haye de 1999 sur la protection internationale des adultes et la Convention de La Haye sur la juridiction, le droit applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération concernant la responsabilité parentale et les mesures de protection de l'enfant.

Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles connexes

Des représentants du Ministère ont participé aux négociations et à l'élaboration de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, que le Canada a signé le 14 décembre 2000. Le Canada a également signé deux protocoles connexes à cette même date, soit le Protocole contre le passage clandestin de migrants par terre, mer et air et le Protocole en vue d'empêcher, de supprimer et de punir le trafic de personnes, surtout des femmes et des enfants. Le Ministère participe également à la touche finale d'un protocole visant à éliminer la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu qui a été adopté en mai 2001.

Coopération internationale

Le ministère de la Justice demeure actif au plan de la coopération internationale qu'il apporte aux pays qui cherchent à moderniser leur système de justice. Ainsi, le Groupe de coopération internationale est à l'écoute des gouvernements étrangers qui souhaitent améliorer leur législation et renforcer les institutions judiciaires. Lorsque le Ministère est appelé à contribuer à la mise en place de telles réformes, le Groupe puise dans l'expertise juridique nécessaire où qu'elle se trouve, que ce soit à l'intérieur même du Ministère ou au sein de la collectivité juridique canadienne.

À l'heure actuelle, le Ministère est responsable de la réalisation des projets suivants :

Afrique francophone

Centres d'aide et de consultation juridiques pour les femmes en Afrique francophone

Le projet vise principalement à mettre sur pied un réseau international d'aide juridique et des centres de consultation chargés de promouvoir les droits des femmes et d'améliorer leur situation juridique. Le Réseau regroupe maintenant 23 associations de femmes juristes réparties dans 15 pays de l'Afrique francophone. Le projet a également pour objectif de mettre sur pied des centres d'aide et de consultation juridiques au Cameroun (Douala et Yaoudé) et au Bénin (Cotonou). Les activités des centres s'articulent autour des pôles suivants : la prestation de renseignements et de conseils d'ordre juridique aux femmes, la création d'un lieu de rencontre pour les femmes actives dans la promotion du droit, la mise sur pied de centres de

documentation, la mise en valeur de techniques de formation et la vulgarisation de l'information auprès du grand public.

Afrique du Sud

Le Ministère met en œuvre un programme de formation en vue d'améliorer les compétences et connaissances de la magistrature et du corps judiciaire de l'Afrique du Sud, de sensibiliser les tribunaux aux droits de la personne et d'améliorer l'administration et la gestion des tribunaux. Le programme prévoit l'affectation à temps complet d'un avocat canadien, ainsi que des affectations à court et à long terme d'experts canadiens. D'une durée de cinq ans, le programme comprend des ateliers, des conférences, des visites, des exposés, des séminaires et l'apport de matériel technique canadien.

Ukraine

Anti-corruption

En reconnaissance du fait que l'art de gouverner nécessite la promotion de ressources collectives de gestion responsable, le ministère de la Justice du Canada et le ministère de la Justice de l'Ukraine ont lancé un projet commun portant sur l'intégrité dans le secteur public.

Le Canada compte sur un éventail complexe de mesures pour prévenir, détecter et punir tout comportement illicite dans les institutions d'État. Ce système est le produit d'une longue évolution due au renforcement progressif des normes qui régissent la conduite des agents publics. Le projet traitera plus particulièrement des aspects techniques de l'intégrité en transférant aux autorités ukrainiennes le vaste savoir et la grande expérience du Canada. Le projet porte sur quatre ans et a commencé le 1er avril 1999.

INFORMER LES CITOYENS CANADIENS

Conférence sur la Charte
En avril 2001, le Ministère a présenté, de concert avec l'Association du Barreau canadien, « La Charte des droits et libertés : Vingt ans après ». Cette conférence publique de deux jours a porté sur les nouveaux enjeux de la jurisprudence liée à la Charte. Des professionnels du monde juridique public et privé ont participé à des discussions de fond sur l'impact de la Charte dans des domaines aussi divers que le droit pénal, les droits à l'égalité, l'exécution des lois, la protection de la vie privée et des renseignements personnels, la liberté d'expression et les recours. Outre le travail organisationnel de la Section des droits de la personne, les avocats conseils du Ministère se sont joints à des avocats du secteur privé et à des universitaires pour faire des exposés ou prononcer des allocutions.

Programmes d'échange droit civil/common law – bourse
Le Ministère appuie le programme d'échange d'étudiants qui a pour objectif de promouvoir une meilleure compréhension du bijuridisme du système de justice canadien. Le programme offre aux étudiants en droit, soit en common law soit en droit civil, l'occasion de passer une pleine session universitaire à étudier l'autre système de droit (droit civil ou common law). Le Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada assume la responsabilité de ce programme.

Le ministère de la Justice en direct : http://www.canada.justice.gc.ca
Le site Internet du ministère de la Justice, dont l'adresse est : http:// www.canada.justice.gc.ca, donne aux Canadiens et autres utilisateurs intéressés à travers le monde le libre accès aux publications du Ministère, comme les *Lois et règlements codifiés*, qui sont mises à jour chaque trimestre. On y trouve également des rapports, des consultations, de l'information de première main sur les initiatives gouvernementales (comme les victimes d'actes criminels ou la Justice pour les jeunes), des communiqués de presse et de l'information afférente, des nominations judiciaires, des discours, des publications ministérielles, de la jurisprudence et des résumés de décisions, l'accès à des bases de données et à des répertoires de renseignements ainsi qu'un accès préliminaire au service d'exécution des ordonnances et des ententes familiales du Ministère.

On trouve toujours sur le site une répartition efficace des renseignements pertinents, et son utilité ainsi que sa popularité se reflètent à la fois dans les commentaires des utilisateurs et les statistiques sur l'utilisation. L'an dernier, le site a reçu un nombre considérable de visites, soit plus de six millions de pages visualisées par mois. Presque la moitié des visites continuent d'être concentrées à la section des *Lois et règlements codifiés* du site.

Le site met en relief les éléments suivants :

Justice 2000 : L'évolution des droits de la personne au Canada : il vise à enseigner aux jeunes l'histoire des droits de la personne au Canada; il a été de nouveau lancé en août 2001, sous une forme différente. Ce site complète un nouveau jeu de questions anecdotiques sur un certain nombre de sujets rattachés à l'histoire juridique du Canada et ses grandes étapes.

Lancé au printemps 2001, un magazine de recrutement, ***Justice à l'œuvre***, a été ajouté au site Internet. Cette publication donne aux visiteurs du site l'occasion de voir les rouages du Ministère par le truchement d'histoires concernant des membres de notre équipe. De plus, ***justice canada,*** bulletin trimestriel lancé en mars 2001, donne des renseignements à jour ainsi que des idées d'experts sur tout un éventail de sujets de nature juridique.

Juillet 2001 a vu le lancement du site remodelé ***Recherche et statistiques***. Ce site présente une nouvelle interface conviviale, une meilleure capacité de recherche, des renseignements sur la recherche et les statistiques et sur les prochaines activités, une liste de liens rattachés à la recherche et des centaines de documents en format pdf et htlm. Le site sera mis à jour régulièrement et devrait sous peu comprendre une capacité de publipostage.

Le ministère de la Justice est également le chef de file dans l'élaboration de la grappe ***La Justice et le droit***, qui constituera le guichet unique qu'utiliseront les Canadiennes et les Canadiens pour obtenir des renseignements sur la justice et le domaine juridique au Canada.

Prix Justicia
Le 11 août 2001, le deuxième Prix Justicia d'excellence en journalisme a été présenté à la réunion annuelle de l'Association du Barreau canadien à Saskatoon. Le Prix Justicia reconnaît l'excellence en journalisme francophone et anglophone dans les médias écrits et diffusés, qui favorisent la prise de conscience et la compréhension d'un aspect du système de justice canadien et des rôles des institutions et des participants du système de justice. Les prix sont parrainés par l'Association du Barreau canadien, la Commission du droit du Canada et le ministère de la Justice du Canada. Deux lauréats sont choisis par un jury indépendant dont les membres sont sélectionnés par ces trois organismes.

Programme d'études de droit pour les Autochtones
Le ministère de la Justice offre des bourses aux Métis et aux Indiens non inscrits depuis 1975. Le programme vise à encourager les étudiants métis ou indiens non inscrits à embrasser la profession juridique et, à cette fin, leur offre un soutien financier pour leur permettre de fréquenter une faculté de droit. Le nombre de bourses varie selon la répartition des fonds chaque année. Le Ministère applique ce programme en collaboration avec 20 universités canadiennes.

Système de gestion de l'information sur la législation
Le Ministère travaille avec la Chambre des communes, le Sénat, le Bureau du Conseil privé et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada en vue d'améliorer la manière dont les projets de loi, les lois et les règlements sont rédigés, codifiés et publiés. Un nouveau système de gestion de l'information permettra au grand public de consulter les lois nouvelles et codifiées sur Internet seulement quelques jours après leur promulgation, et il sera doté d'un meilleur moteur de recherche qui en facilitera l'utilisation.

Programme d'échange de visiteurs

Le Programme d'échange de visiteurs est un programme de perfectionnement innovateur visant à promouvoir et à favoriser les échanges unilatéraux et réciproques entre le ministère de la Justice et ses nombreux partenaires de la collectivité juridique, tant de la scène nationale qu'internationale. Grâce à ce programme, le Ministère offre à ses employés des expériences enrichissantes sur les plans professionnel et personnel.

À titre d'exemple, mentionnons le stage qu'a effectué l'un de nos avocats à Bruxelles, à la Commission européenne, pour des fins de recherche en bijuridisme.

Le Ministère accueille également des invités qui nous amènent de nouveaux points de vue et qui partagent avec nous leur expérience. Le Ministère a notamment reçu deux avocats du gouvernement américain œuvrant dans le domaine du règlement des différends.

Les échanges et les visites sont organisés de concert avec le PEV qui met à profit les divers outils et ressources à la disposition du Ministère, comme le programme « Échanges Canada ».